

Le bilan de la session : l'emprise de Ryan, la dégelée de Côté

Une analyse de Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

« QU'EST-CE que les médecins ont que les municipalités ou les contribuables n'ont pas ? », demandait le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, cette semaine. M. Jacques Parizeau faisait référence au double

fait suivant : les premiers ont réussi à faire battre en retraite le gouvernement, tandis que les maires et les élus municipaux, tout aussi opposés que les « blouses blanches » au projet de loi les concernant, ont hérité d'une facture de près de 400 millions \$, qu'ils devront refiler incessamment à leurs contribuables.

À cette question-piège, le premier ministre répond, laconique, que les deux situations sont tout à fait différentes. Et, selon son habitude, M. Robert Bourassa s'empresse de faire dévier l'interpellation.

Elle est pourtant pertinente, tellement, en fait, que le chef péquiste aurait pu personnaliser son interrogation : Qu'est-ce que M. Claude Ryan a que M. Marc-Yvan Côté n'a

pas, pour que le premier réussisse, en six mois à peine, à faire adopter à toute vapeur, à l'aide d'une motion de clôture, une « réforme des paramètres de la fiscalité municipale » — ainsi qu'on nomme pudiquement la nouvelle loi 145 dans le bilan gouvernemental — alors que le second doit ajourner une réforme majeure, en chantier depuis six ans ?

La réponse toute crue, c'est que le ministre-orchestre a plus d'emprise sur le chef du gouvernement que son organisateur en chef, que M. Bourassa ne pouvait risquer de faire perdre la face à M. Ryan une autre fois — après l'avoir récupéré de justesse au terme du congrès libéral de février dernier — alors que son autre homme fort, M. Côté, encaisserait le

coup sans rechigner, en bon libéral mur à mur. Au surplus, le premier ministre, qui porte encore des cicatrices de la bataille d'arrière-garde des médecins spécialistes, en pleine Crise d'octobre 1970, tient trop à la « paix sociale » pour la laisser perturber par les médecins, alors que les édiles municipaux sont trop respect-

Voir page A-4 : Bilan

Une Fête nationale ternie par la récession

Les organisateurs tentent de recréer la ferveur du dernier défilé

Paul Cauchon

DES CENTAINES de milliers de Québécois et Québécoises sont attendus lundi au défilé de la Fête nationale à Montréal, en une ferveur que les organisateurs espèrent égale à celle de l'année dernière.

Mais la Fête nationale 1990, qui avait marqué le retour du défilé et du grand rassemblement collectif, se tenait dans un contexte politique exceptionnel, au lendemain de l'échec du Lac Meech. Un an plus tard, la fête semble être marquée par « l'attentisme politique », selon les mots de l'ex-président de la FTQ Louis Laberge cette semaine.

La Fête nationale 1991 est également marquée par un contexte économique difficile, récession oblige. Au budget de l'événement, établi à 1,2 million \$ après une première coupure de 400 000 \$ par rapport à l'année dernière, il manquait un demi-million de dollars à la fin d'avril. Le comité organisateur a sonné l'alarme, demandant d'abord aux Québécois de contribuer directement en envoyant leurs dons au comité (une opération qui n'avait procuré que 18 000 \$ mardi dernier), puis mettant sur pied une loterie spéciale, dont les billets sont actuellement disponibles dans plus de 300 points de vente.

Les commanditaires ont finalement afflué, mais il manque toujours 200 000 \$ pour coiffer le million actuellement amassé.

Le plan initial prévoyait pour 1991 à Montréal un feu de joie le 23 au soir (qui a été annulé), un défilé (qui est maintenu), un souper populaire (qui a été annulé) et un grand spectacle (qui a été maintenu mais a été déplacé trois fois).

Le financement ayant tout de même été majoritairement assuré, les producteurs du défilé promettent maintenant d'en mettre plein la vue lundi le 24 juin, alors qu'à 14 h, coin Sherbrooke et du Parc à Montréal, six immenses timbales frappées à pleine puissance ouvriront le défilé. Le matin, tout le monde se sera tourné vers le ciel, espérant éloigner une éventuelle averse...

Le défilé empruntera la rue Sherbrooke jusqu'au Stade olympique, et sera constitué de sept grands géants de 20 pieds de hauteur, chaque géant tirant un char représentant sept

Voir page A-4 : Fête nationale



PHOTO JACQUES NADEAU

En guise de prologue à la Fête nationale, un millier de représentants des diverses communautés ethniques de Montréal, dont plusieurs finissants des Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI), ont défilé hier, avenue du Parc, à Montréal. Autres informations sur la Fête nationale, page A-3.

La Côte-Nord brûle

Des feux d'une ampleur jamais vue déciment des milliers d'hectares de forêt

Isabelle Paré

SUR LA CÔTE-NORD, on se souviendra longtemps des feux de la Saint-Jean de 1991. Au début d'un long week-end qu'on prédit sans pluie, des feux de forêt incontrôlés dévastent toujours des milliers de kilomètres carrés de forêts. Des feux d'une ampleur jamais vue en 50 ans.

Six des 28 feux en activité sur la Côte-Nord sont hors de contrôle et se sont rejoints hier pour former un immense brasier de 42 000 hectares au nord-ouest de Forestville, à seulement 30 km des rives du fleuve Saint-Laurent.

L'ardeur des flammes est telle entre Tadoussac et Baie-Comeau que les équipes de combattants ont tra-

vailé sans répit hier et quatre CL-215 ont survolé sans relâche le ciel pour apaiser les dizaines de petits feux encore maîtrisables.

Un autre foyer, celui de Betsiamites, situé à 75 km à l'ouest de Baie-Comeau, continue lui aussi son avancée depuis la mi-juin et embrase maintenant plus de 10 000 hectares de forêt. Le front du foyer progressait hier vers le sud-est, quoique lentement, et ne se situe plus qu'à 15 kilomètres de la route 138.

L'intensité et le nombre des incendies de forêt à d'ailleurs atteint un tel degré sur la Côte-Nord que jeudi, la fumée dense rendait la visibilité presque nulle sur la route 138, la seule route provinciale qui longe le fleuve.

Voir page A-4 : Côte-Nord

L'Agence spatiale prend racine dans une atmosphère pré-référendaire

Claude Turcotte

LA CÉRÉMONIE dite de la première pelletée de terre au projet de l'Agence spatiale canadienne à Saint-Hubert fut aussi celle d'une première pelletée dans le creusage de tranchées en vue d'une bataille pré-électorale ou pré-référendaire que de nombreux coups de clairon annoncent déjà depuis quelque temps.

Déjà proclamé par ses amis comme « le père l'Agence spatiale », le ministre fédéral Benoît Bouchard s'est présenté sur les lieux du spectacle comme un triomphateur en brandissant ses bras en l'air devant ses collègues députés, comme un joueur de hockey qui retourne au banc de son équipe après avoir marqué un but. D'ailleurs comme à la Soirée du hockey, Radio-Canada était là pour la télédiffusion en direct de cette première pelletée de terre. En fait, ce sont les pelletiers qui ont attendu

le « cue » de la société d'État avant d'enfoncer leur outil doré dans le terrain sablonneux dont l'aménagement de surface a déjà coûté un million de dollars.

Cette petite cérémonie avait lieu derrière une tente plantée au milieu d'une forêt de drapeaux du Canada. À l'intérieur, où devaient avoir lieu les discours, la scène était également décorée de petites feuilles d'érables, dorées comme les pelles. Les caméras étaient nombreuses et il y avait même un photographe qui demandait aux invités de bien sourire pour la photo. La postérité et même les électeurs n'ont rien à craindre, toute la cérémonie a été minutieusement captée.

Il y a eu peu d'allusions politiques au cours de cette cérémonie en principe non partisane, à laquelle assistaient non seulement des ministres et députés conservateurs à Ottawa, mais aussi des représentants libéraux du gouvernement du Québec à qui on n'a pas fait l'honneur d'un seul drapeau québécois; le député fédéral de Longueuil, Nic Leblanc, ex-con-

Voir page A-5 : Agence spatiale

Le plaisir des Livres

Lire l'été

Le « Plaisir des livres » fait relâche, cet été, mais dans la dernière livraison, aujourd'hui, l'équipe des collaborateurs y va de ses projets de lecture, autant de suggestions pour ceux qui seraient en panne de projets de lecture durant la belle saison.

Cahier D

le cahier du Samedi

La fête du jazz

À la veille de la 12e édition du Festival international de jazz de Montréal, Serge Truffaut a interrogé les pianistes Harold Mabern et Hank Jones.

C-1

Avoir 17 ans



1991 marque le centenaire de la mort d'Arthur Rimbaud. Dans un de ses poèmes, intitulé *Rimbaud*, Rimbaud écrit : « On n'est pas sérieux quand on a 17 ans ». L'ÉDITOIR, dans la foulée de la série de l'été dernier (*Un été un enfant*), a demandé à 12 écrivains un texte qui évoque cet âge de l'adolescence comme point de départ, point de fuite ou point d'arrivée d'une *novella* publiée chaque samedi à la une. Aujourd'hui, Christian Mistral, l'auteur de *Vampet de l'autour*, collaborateur aux pages littéraires du DEVOIR, casse la glace. Samedi prochain, Anne Dandurand

Christian Mistral

J'E DISAIS *I do* à tous les mauvais endroits, ça faisait pourtant un bail que j'étais bilingue, et puis la cérémonie, je l'avais vue des millions et des millions de fois à la télé, je pensais bien la savoir par coeur, mais il faut croire que j'étais pressé, fébrile, et peut-être aussi un peu chaud.

Elle a redit *I do*, j'ai répondu *Me too* et j'ai entendu le juge de paix prononcer *You may kiss the bride* ! en refermant son petit livre. C'était un vieux type maigre avec des poils longs comme ça, gris, durs et raides comme des soies de porc qui lui sortaient du nez. Là-dessus, l'air de nous trouver drôles et mignons, comme si pour lui c'était toujours une joie de marier les gens, mais je l'ai bien regardé au fond des yeux et j'ai vu qu'il pensait aux statistiques et qu'il trouvait ça dommage.

— C'est tout ? ai-je demandé, surpris. *That's all* ?

Épousailles et pistolet

— Yes, my boy. Now to the good stuff. Kiss her !

J'ai pivoté d'un quart de tour vers Nat. Elle était belle et blanche dans sa petite robe de tissu imprimé, ses longues boucles sauvages d'un brun foncé d'écorce retombant comme des lianes sur la dentelle qui recouvrait ses seins. À quoi pensait-elle ? À quoi pensais-je, moi, au juste ? Ce serait drôle qu'on pense la même chose sans savoir ce que c'est. La petite robe, elle l'avait cousue elle-même, pour le bal de fin d'études le mois d'avant. Et on était là, à des années-lumière de Saint-Hyacinthe, du Séminaire et du Collège, mariés. Juste avant de me pencher vers elle pour l'embrasser, je me suis demandé si ce baiser serait différent des autres. Il l'était. Quand j'étais petit, j'ai assisté à des épousailles hippies devant un prêtre à guitare et, quand c'a été le temps, les mariés ont échangé un long, un interminable *french-kiss* sonore dans l'église silencieuse et surchauffée. Ça

m'avait marqué. J'avais toujours été certain que, le moment venu, je ferais la même chose. Là, dans cette petite salle nue éclairée au néon,

Voir page A-5 : Épousailles



LE SILENCIEUX

Le Dictionnaire du marginal

L'A PENSÉE du jour : Le riche ne pense pas à l'argent; l'argent y pense pour lui.

Tabarnak. — À l'ordinaire, un juron; au théâtre, un état d'âme.

Mort. — Un jour, il est devenu cette poussière qui est dans notre oeil.

Venise. — Patrie de Marco Polo, du Tintoret et du store vénitien.

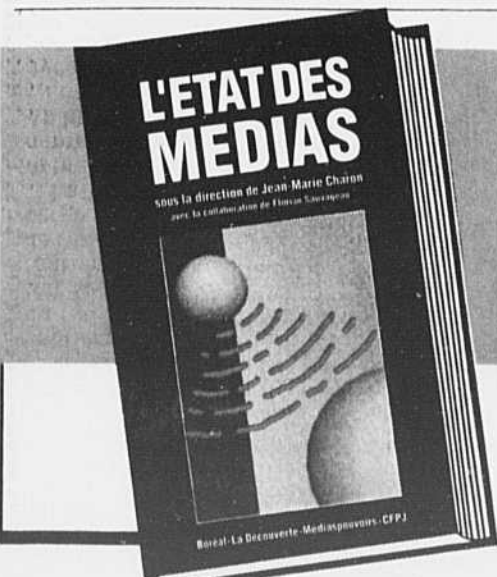
Campagne. — Lieu de repos que les citadins envahissent par bandes pour s'en disputer la tranquillité.

Insolation. — Sun of a beach.

Mais. — Détestable petite conjonction qui jette une proposition subordonnée dans les jambes de la principale pour la disqualifier.

Piscine. — Aquarium géant à l'usage des descendants amphibiens du singe hurleur.

ALBERT BRIE



L'État des médias

sous la direction de Jean-Marie Charon avec la collaboration de Florian Sauvageau

462 pages - 29,95\$

BORÉAL • LA DÉCOUVERTE • MÉDIASPOUVOIRS • CFPJ

Premier ouvrage à offrir une véritable synthèse sur un univers réputé insaisissable, *L'État des médias* offre plus de 160 articles rédigés par une centaine d'auteurs, dont de nombreux québécois, et un panorama complet du paysage médiatique des pays industriels.

NOUVEAUTÉ



Quatre provinces rejettent déjà la principale solution de Beaudoin-Edwards

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

VINGT-QUATRE HEURES après le dépôt du rapport, la principale recommandation du comité Beaudoin-Edwards a du plomb dans l'aile.

Dans quatre provinces, le leadership politique rejette en effet d'emblée la suggestion de remplacer la formule actuelle d'amendement de la Constitution par une série de vetos régionaux.

Selon cette formule, l'Ontario et le Québec seraient les seules provinces à détenir un veto constitutionnel. Dans l'Ouest et l'Atlantique, une combinaison de deux provinces comptant pour 50 % de la population de la région suffirait plutôt à donner le feu vert à un amendement à la Constitution. Il faudrait faire l'unanimité autour de cette recommandation pour qu'elle devienne réalité.

Or se dessine déjà un bloc imposant de provinces réfractaires à l'idée. À l'est mais

surtout à l'ouest des deux grosses provinces, l'égalité des régions qu'avance le groupe Beaudoin-Edwards en remplacement de celle des provinces ne trouve pas tellement preneurs.

Au contraire, un concert d'échos discordants se fait déjà entendre en provenance de Terre-Neuve, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Pas question, indique d'Edmonton le vice-premier ministre Jim Horsman, que l'Alberta consente à se fondre pour les besoins de la Constitution, dans une région englobant quatre provinces de l'Ouest. Pour sa province, l'égalité avec le Québec et l'Ontario constitue toujours, affirme-t-il, la règle d'or de la réforme constitutionnelle.

Même son de cloche à Saint-Jean, Terre-Neuve. Clyde Wells boude déjà les tentatives d'union économique de ses voisins des Maritimes. Il n'est pas plus enthousiaste à l'idée de voir assourdir sa voix constitutionnelle. En plus, le premier ministre terre-neuvien trouve que le comité fédéral a dis-

posé de façon très cavalière de l'idée d'une assemblée constituante.

Les chefs néo-démocrates de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, que tous les sondages donnent comme favorisés pour remporter d'ici la fin de l'année des élections dans leurs provinces respectives, ne seraient pas non plus partisans de la proposition du groupe Beaudoin-Edwards.

Hier, le chef de la Colombie-Britannique Michael Harcourt avait prévenu le NPD fédéral qu'il entendait se dissocier, par voie de communiqué de presse, des conclusions entérinées par son parti dans le rapport Beaudoin-Edwards.

Le NPD fédéral s'est joint aux deux autres partis à Ottawa pour appuyer la recommandation d'une formule d'amendement axée sur les régions en dépit des objections de Roy Romanow et Michael Harcourt, confie-t-on d'ailleurs dans l'entourage du parti.

Et même à cela, dès la présentation du rapport du comité, la néo-démocrate Lynn

Hunter mettait un bémol à l'appui du parti. Seule représentante de la Colombie-Britannique au sein du groupe, elle avait ajouté une opinion dissidente au rapport, pour indiquer qu'il ne saurait y avoir de vetos régionaux sans que sa province en détienne un.

Dans les autres provinces, la réaction est plus positive. À l'instar de Robert Bourassa, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae fait bon accueil à une formule qui donnerait à sa province un veto en bonne et due forme.

Au Manitoba, le premier ministre Gary Filmon a déjà indiqué qu'il était disposé à examiner ce type de suggestion. Dans les Maritimes, Frank McKenna, qui avait lui-même avancé l'idée d'un référendum national pour faire entériner une formule d'amendement axée sur les régions plutôt que sur les provinces, a lui aussi appuyé les propositions du groupe Beaudoin-Edwards. Tout indique que Joe Ghiz, de l'Île-du-Prince-Édouard, ne s'y objecte pas non

plus.

Mais qu'on n'aime ou qu'on rejette la solution avancée par le comité Beaudoin-Edwards, il y a unanimité à savoir que le débat sur la formule d'amendement ne sera pas rouvert de sitôt.

De telle sorte que c'est plutôt autour de la notion d'un référendum pan-canadien pour entériner tout futur projet de réforme constitutionnelle que se dessine le prochain débat. Jusqu'à présent, seul Québec a manifesté de l'inquiétude à ce sujet. Dans le reste du pays, la discussion semble plutôt s'amorcer sur les règles de l'exercice.

Ainsi, alors que le comité Beaudoin-Edwards préconise que l'appui des quatre régions soit à la clé de tout référendum constitutionnel, dans son éditorial d'hier, le quotidien *Globe and Mail* prônait plutôt qu'on se contente du test d'une simple majorité.

À ce chapitre, pouvait-on lire dans le plus influent quotidien de l'extérieur du Québec, le Canada ne doit avoir qu'une seule voix.

Les tests de vaccins prometteurs anti-sida pourraient être retardés faute de volontaires

Catherine Arnst

de l'Agence Reuter

FLORENCE, Italie — L'association de deux vaccins en cours d'essai produit sur le virus HIV une réponse immunitaire nettement supérieure à tout autre vaccin expérimenté à ce jour, a déclaré hier un chercheur américain, au dernier jour de la Conférence internationale sur le sida à Florence.

La découverte, communiquée par le Dr Barney Graham, de l'université Vanderbilt dans le Tennessee, apparaît comme l'une des plus prometteuses signalées au cours de la conférence.

La méthode employée tient compte de la théorie généralement admise selon laquelle la combinaison de plusieurs vaccins permettrait de mieux répondre à la complexité du virus HIV responsable du sida.

Onze vaccins différents sont actuellement à l'étude.

Le Dr Dani Bolognesi, de l'université De Duke en Caroline du Nord, a prêté le lancement, d'ici trois ans, des essais cliniques à grande échelle de certains de ces vaccins.

Comme tous les rétrovirus, le HIV est difficile à détruire sans tuer en même temps les cellules. Les rétrovirus ont la particularité de pénétrer dans les cellules et de les tuer de l'intérieur, où ils ne peuvent être détectés par les anticorps naturels de l'organisme.

En outre, le HIV mute très facilement, ce qui complique encore sa détection par le système immunitaire.

Les recherches se sont donc orientées vers les gènes des fractions constantes du HIV, notamment sur ses protéines d'enveloppe. Les essais les plus concluants ont été effectués sur des chimpanzés avec deux enveloppes connues sous les codes rGP160 et rGP120.

Le Dr Graham a précisé que dix volontaires séropositifs avaient été vaccinés par le rGP160 associé à un vaccin antivaricelleux, le Dryvax.

Un rappel, à base d'une forme purifiée du rGP160, a ensuite été administré à ces volontaires. La réponse immunitaire de ces patients a été remarquablement accrue après ce rappel et a atteint des niveaux beaucoup plus satisfaisants que tous les autres essais effectués jusqu'ici avec une seule injection du vaccin, a expliqué le Dr Graham.

« Cette réponse est de l'ordre de ce qu'il faudrait attendre pour un vaccin efficace », a-t-il ajouté.

Walter Herlihy, vice-président de l'unité de recherches fondamentales de la firme américaine Repligen Corp, a également fait état de découvertes importantes en matière de vaccination.

Plusieurs études ont montré que des anticorps fabriqués pour lutter contre une portion seulement de l'enveloppe du virus, en l'occurrence un déterminant de la boucle V3, suffi-

saient apparemment à neutraliser un certain nombre de variations du virus.

Mais les chercheurs ajoutent que plus de 200 souches différentes du HIV ont d'ores et déjà été identifiées. En conséquence, des vaccins préparés à partir des protéines d'enveloppe, qui représentent des portions importantes du virus, seront peut-être trop spécifiques pour être efficaces contre tant de souches.

La 7e conférence internationale sur le sida s'est donc achevée hier à Florence avec un bon espoir de disposer d'un vaccin au plus tard dans les 10 ans à venir. La difficulté de convaincre plus de volontaires à participer aux essais indispensables pourrât toutefois reculer cette échéance, ont craint les chercheurs.

« Je mettrais ma tête à couper que nous aurons un vaccin dans les dix ans », a en effet déclaré l'Américain Jorg W. Eichberg, qui mène actuellement des essais sur des chimpanzés. Plusieurs autres chercheurs ont acquiescé.

Mais « il va devenir plus difficile de trouver des volontaires. Les essais sont pourtant indispensables pour évaluer les candidats-vaccins », a estimé Barney S. Graham, de l'université américaine Vanderbilt. « La science et la technologie sont limitées par les gens dont nous disposons ».

Les essais de ce chercheur demandent quatre à cinq volontaires sains chaque mois pour vérifier que le candidat-vaccin est sans danger et qu'il est bien capable de déclencher une réponse immunitaire contre le virus du sida. Dix à 15 volontaires sont ensuite nécessaires pour vérifier que la réponse immunitaire est suffisante pour prévenir l'infection par le virus. En outre, le candidat-vaccin en ques-

tion utilisant comme vecteur le virus de la variole, les volontaires ne doivent pas avoir été vaccinés antérieurement contre cette maladie. Ils risquent autrement de développer une réaction vaccinale grave.

Dani P. Bolognesi, qui dirige un centre de recherche sur le sida en Caroline du Nord, a conclu en rappelant que pas moins de 11 vaccins potentiels étaient actuellement en cours d'essais et que certains d'entre eux allaient devoir être expérimentés à plus grande échelle.

Enfin, la conférence internationale sur le sida prévue à Boston l'année prochaine sera purement et simplement annulée si les États-Unis ne lèvent pas l'interdiction d'entrée sur leur territoire des porteurs du virus HIV, a déclaré hier l'organisateur du congrès.

L'organisateur de la conférence de Boston, Max Essex, a dénoncé « l'intransigeance et la belligérance » de Washington, devant la 7e Conférence sur le sida à Florence.

« L'administration Bush ne veut pas d'un forum sur le sida, surtout pas pendant l'année 1992, décisive pour les élections. Quelle ironie de fournir justement l'événement qu'ils désirent aux bigots de la droite américaine », a-t-il déclaré.

Washington doit décider le 2 août du maintien ou non de son interdiction, introduite il y a quatre ans mais suspendue l'an dernier devant les critiques exprimées lors de la 6e Conférence à San Francisco.

Les deux principaux parrains de ces conférences, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'International AIDS Society (IAS), ont menacé d'annuler leurs projets pour le congrès de Boston si l'interdiction américaine est maintenue.

Pas de représentation spéciale des francophones hors Québec dans le comité constitutionnel

Huguette Young

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Contrairement aux autochtones, les francophones vivant à l'extérieur du Québec n'auront pas de représentation spéciale au sein du comité constitutionnel parlementaire mixte créé cette semaine.

Voilà ce qui ressort d'une première réunion jeudi entre les dirigeants de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada et le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Les francophones ont semblé accepter ce fait de bon gré.

Puisque les communautés francophones minoritaires ont obtenu des droits collectifs au fil des ans, ils acceptent maintenant de donner du lest aux autochtones, a reconnu le président fraîchement élu de la Fédération Raymond Bisson.

« Nous, comme francophones, on reconnaît que toute la question des autochtones n'est pas semblable à celle de la francophonie à l'échelle du pays. Nous avons quelques acquis que la communauté des autochtones n'a pas », a-t-il précisé.

À ce titre, la place prépondérante accordée aux autochtones dans le débat constitutionnel actuel est justifiée, a-t-il noté.

La position de M. Bisson tranche avec celle de l'un des artisans de la position constitutionnelle de la Fédération, Me Yvon Fontaine.

Président d'un groupe de travail qui a rédigé un document de discussion constitutionnel, Me Fontaine avait poussé les hauts cris à l'ouverture du congrès de la Fédération le 14 juin. Selon lui, les préoccupations

des francophones avaient été ni plus ni moins reléguées aux oubliettes dans le débat constitutionnel, obubilées par les revendications des autochtones et du Québec.

Chaud partisan d'un fédéralisme renouvelé qui saura conserver les acquis du bilinguisme, M. Bisson ne le voit pas ainsi. Il ne croit pas que les préoccupations des francophones soient noyées dans le débat actuel, M. Clark lui a donné certaines assurances à ce sujet, a-t-il précisé.

Les francophones craignent l'affaiblissement de la politique fédérale sur le bilinguisme au moment où le Parti de la réforme et la Commission Spicer prônent une révision de cette politique.

Sans fournir de détail, M. Clark a indiqué de son côté au cours d'une courte entrevue jeudi qu'il « serait très surpris que la Loi sur les langues officielles » soit modifiée.

Jusqu'où la participation des francophones ira-t-elle ?

Ni M. Bisson ni M. Clark n'ont pu le dire puisque les mécanismes de consultation n'ont pas été établis.

« Rien de précis, mais une volonté », de préciser M. Bisson.

M. Clark a souligné pour sa part que les intérêts des francophones étaient légitimes et que leur voix serait entendue. Il a bien précisé toutefois que les préoccupations des autochtones étaient prioritaires. « Je crois que tout le monde accepte que la situation des autochtones est particulière », a-t-il expliqué.

Le comité parlementaire mixte prévoit la création de sous-comités pour tenir compte des intérêts des femmes, des autochtones et des minorités ethniques.

Bourbeau aurait grossi l'impact du salaire minimum

QUÉBEC (PC) — Le conseil permanent de la jeunesse se réjouit de la hausse du salaire minimum, mais il est d'avis que le ministre de la Sécurité du revenu, André Bourbeau, « y est allé un peu fort en reliant cette augmentation à une relance de l'emploi ».

Le président de cet organisme paragouvernemental, Alain Perreault, a expliqué hier que le gouvernement doit d'abord démontrer une réelle volonté de mettre de l'avant une politique de l'emploi. Il doit aussi indiquer quelles autres mesures il entend privilégier s'il veut être crédible quand il parle de relancer l'emploi, surtout chez les jeunes.

M. Perreault a rappelé que plus de 70 % des personnes qui retirent le salaire minimum se trouvent chez les jeunes, soit 110 000.

Quand on parle des salariés de cette catégorie, on fait toujours allusion aux « travailleurs » sans jamais mentionner que ce sont surtout des jeunes qui doivent se contenter de cette rémunération minimale.

Jeudi dernier, le ministre Bourbeau annonçait que le salaire minimum sera augmenté de 4,7 % pour atteindre 5,55 \$ l'heure.

17ième Anniversaire



ANTIQUITES BONAVENTURE
27 - 30 juin, 1991
PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Plus de 100 principaux antiquaires d'Amérique du Nord offrent une sélection des plus diverses d'antiquités jamais montrées au Canada.

Heures d'ouverture:
Jeudi, 27 juin 11h à 22h
Vendredi, 28 juin 11h à 22h
Samedi, 29 juin 11h à 22h
Dimanche, 30 juin 11h à 18h

Admission \$6.00, Enfants \$1.00, Âge d'Or \$4.50



L'Université du Québec à Montréal contribue au développement de la société québécoise, poursuivant ainsi la réalisation de ses valeurs fondatrices.

Université du Québec à Montréal

O'Keefe PRÉSENTE "HEUREUX D'ÊTRE ENSEMBLE"

Le spectacle de la Fête Nationale

Le 24 juin, ce qu'on a dans l'goût, c'est de se rassembler sur le boulot, René-Lévesque près du Complexe Desjardins, entre les rues St-Urbain et St-Alexandre, pour le grand spectacle gratuit de la Fête Nationale.

En vedette: Johanne Blouin
★ Joe Bocan ★ Charles Bédard jr
★ Luc de Larochellière ★ Nelson Minville
★ Mario Pelchat ★ Francine Raymond
★ Sol ★ Les Tams-Tams de la Montagne

Le site sera accessible dès 18 h et le spectacle débutera à 21 h, même en cas de pluie. Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées sur place. Service de restauration du défilé à partir de 18 h.

La St-Jean au Québec, j'ai ça dans l'goût.



O'Keefe



Les fêtes provenant des communautés ethniques, un aspect novateur cette année.

Les messages des chefs

QUÉBEC (PC) — Différents chefs politiques ont adressé hier des messages aux Québécois, à l'occasion de leur Fête nationale. En voici des extraits.

Robert Bourassa : « Le Québec traverse présentement une étape de son histoire qui revêt une importance d'autant plus grande que l'Assemblée nationale a entamé un processus de détermination de notre avenir politique et constitutionnel. (...) »

« S'il nous appartient de concevoir et de mettre en place des structures efficaces, il nous incombe surtout de maintenir le cap vers notre objectif prioritaire, soit de nous donner les moyens nécessaires à notre développement économique, social, culturel et politique. »

« Voilà pourquoi, de nouveau cette année, nous serons heureux d'être ensemble, afin de nous souhaiter une Fête nationale à la mesure de nos acquis et de nos espoirs, et de réaffirmer notre volonté commune de bâtir un Québec fort et prospère. »

Jacques Parizeau : « Depuis ce jour de juin dernier où des milliers et des milliers de Québécoises et de Québécois ont marché dans les rues de Montréal, une grande réflexion a pris place au sein de notre société autour de son avenir politique. De là est ressorti plus que jamais aupara-

vant le désir normal du peuple québécois d'être enfin responsable de lui-même. »

« Être responsables de nous-mêmes signifie être maîtres de nos gestes et être les seuls à décider de notre avenir. Être responsables de nous-mêmes évoque également la volonté légitime de se donner un pays qui reflète qui nous sommes et ce que nous voulons devenir. Bref, être responsables de nous-mêmes, c'est tout à fait normal et c'est ce que nous voulons. »

« Cette année, célébrons la fierté et la réussite du peuple québécois. (...) Bonne fête nationale. »

Brian Mulroney : « Célébration de la fierté et de l'espoir, la Saint-Jean-Baptiste nous rappelle que la langue et la culture françaises ont trouvé un souffle nouveau en Amérique il y a plus de 350 ans et qu'elles continuent d'exprimer la personnalité distincte et le dynamisme des Québécois et Canadiens francophones. (...) »

« Je souhaite de tout cœur qu'en célébrant la richesse d'un patrimoine particulier et les grandes réalisations d'une histoire commune, les Québécois et les Canadiens francophones puissent aussi mesurer ce que nous risquons de perdre si nous ne parvenons pas à renouveler notre volonté de transmettre à nos enfants le même pays uni et prospère que nos parents ont rêvé pour nous. »

« À tous mes compatriotes du Québec, à tous les Canadiens et Canadiennes francophones qui célèbrent aujourd'hui un riche patrimoine et un avenir brillant, j'offre mes meilleurs vœux, ainsi que ceux de Milla et de nos enfants. »

Jean Chrétien : « J'ai le plaisir de saluer chaleureusement tous les Québécois et Québécoises à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. « Cette fête, qui célèbre le patrimoine des Québécois et des Canadiens français, est un moment propice au partage d'une culture riche qui est restée vivante au Canada grâce à la persévérance de ses gardiens. »

(...) « Les libéraux continueront de veiller à ce que les droits, les traditions et le patrimoine des Québécois et du million de Canadiens français hors Québec soient toujours reconnus, respectés et protégés au sein d'un Canada uni. Nous défendons les principes de justice et de tolérance qui ont contribué à bâtir ce pays. »

« J'espère que vous profiterez bien de ce congé et que tous les Canadiens pourront s'unir pour affronter les enjeux du XXI^e siècle. »

Une grande célébration aux mille facettes

Paul Cauchon

« LE 24 JUIN ce n'est plus la Saint-Jean-Baptiste, c'est la Fête nationale, la fête de tous les Québécois. Et les propositions de fêtes provenant des communautés culturelles représentent l'aspect le plus novateur des dernières années », de dire Sylvain Simard.

M. Simard dirige le Mouvement national des Québécois, qui coordonne l'ensemble des fêtes locales pour tout le Québec. À Montréal on retrouve une centaine de projets dans tous les quartiers de la ville, et plusieurs d'entre eux sont caractérisés par l'implication des associations ethno-culturelles.

« Pour les communautés ethniques la notion d'appartenance au Québec commence à être partagée de plus en plus, ajoute Sylvain Simard. Et c'est bien. On ne peut pas demander à ces communautés de s'intégrer et en même temps leur interdire de donner leur opinion. Ils doivent se sentir bienvenus dans leur différence, en tant qu'ils acceptent de parler français. »

Il semble donc qu'après une période de méfiance les différentes communautés culturelles de Mont-

réal commencent à s'impliquer dans la fête. À Montréal la liste des comités organisateurs est constituée d'associations culturelles et communautaires de tout genre mais aussi d'associations de Chinois, de Mauritiens, de femmes du Sud-Est asiatique, de Camerounais, d'Iraniens, de Latino-Américains et, au premier chef, de plusieurs groupes italiens et portugais.

La Fête nationale prend aussi des aspects inédits selon les quartiers. Elle peut très bien s'accommoder... du rap. C'est ce que croit le groupe de production Média Lezarts, qui organise le 24 dans Villeray, rue St-Hubert entre Jean-Talon et De Castelnau, une fête « rap multiethnique », un mélange de « rap et de gigue ». À 14 h une compétition de rap y sera suivie en soirée d'un spectacle rap.

Mais pour plusieurs Montréalais la fête commencera dès ce soir avec le spectacle Laurentide Rock, angle Berri et Ontario.

Michel Sabourin, producteur de spectacles et président du Festival international rock de Montréal, (FIRM) est un peu mal à l'aise lorsqu'il en parle.

Producteur et gérant bien connu à Montréal, il avait lui-même produit

dans les années 80 des spectacles pour la Saint-Jean, où il voulait donner une couleur « plus jeune et plus rock » à la fête.

De son côté, Laurentide lançait à l'été 1989 son concept de spectacle rock en plein air dans le centre-ville. Le Festival rock de Montréal, lui, était un petit festival sans grand moyen consacré à la relève rock. Cette année, Laurentide a pris sous son aile l'ancien festival rock et Michel Sabourin en a pris le contrôle.

Résultat : un grand festival de musique voué à la relève rock, de plusieurs jours, à caractère commercial puisqu'il sert aussi à promouvoir une marque de bière, mais qui présente deux grands spectacles de clôture à l'affiche sensationnelle et électrisante : ce soir à 21 h un hommage aux artistes femmes, avec Joe Bocan, Mitsou, Marie Carmen, Marie-Philippe et Laurence Jalbert, et demain dimanche, même heure et toujours coin Ontario et Berri, « Chansons pour durer », un hommage à la « longévité et la durabilité de la chanson dans la vie québécoise », selon Michel Sabourin, avec Marjo, Geneviève Paris, Pierre Flynn, Daniel Lavoie, Vilain Pingouin, Nanette Workman et Boule Noire.

« On prévoit toujours tenir notre festival la dernière fin de semaine précédant le 24 juin, explique M. Sabourin. Cette année les hasards du calendrier font que c'est la veille. L'année prochaine le festival se terminerait le 21, donc il y aurait moins de confusion. »

N'empêche, même si cette scène n'a rien à voir avec la fête officielle, on risque d'y trouver bien des drapaux québécois ce soir et demain !

Ajoutons que le programme officiel de la fête présente également des noms prestigieux dans des endroits plus périphériques. Ainsi on pourra entendre Gilles Vigneault demain soir, à 20 h, au Parc des Rapides, de Ville La Salle (coin Boulevard La Salle et Bishop Power). Cette même soirée Luc de Larochelière sera en vedette à 21 h au Parc St-Louis, de Ville Lachine. Et André-Philippe Gagnon sera au Stadium municipal de Verdun, lundi, à 20 h.

Mentionnons aussi à Outremont le 23, à 20 h, à l'église St-Germain, un concert québécois avec le chœur et les musiciens d'Arts Québec, et le 24, à 11 h, une messe de la Saint-Jean avec le même ensemble vocal, où l'on pourra entendre la Messe du couronnement de Mozart.



PHOTO JACQUES NADEAU

Le comité organisateur de la Fête nationale espère retrouver la ferveur de l'année dernière, alors que des centaines de milliers de Québécois marchaient dans la rue avec joie et dignité.

Une fête pour tous

Paul Cauchon

TENTANT par tous les moyens d'accorder à la Fête nationale un sens rassembleur au-delà des divergences politiques, les organisateurs des événements du 24 juin ont été pris de court jeudi par les déclarations de Jacques Parizeau appelant les Québécois à faire de la marche du 24 juin une manifestation pour exiger du gouvernement « un vrai référendum sur la souveraineté ».

Jean Dorion, le président du comité organisateur, lui-même indépendantiste et président de la Société Saint-Jean-Baptiste, a comparé la fête nationale à une grande fête de famille : « Dans une même famille il peut y avoir des divisions, mais à l'occasion de la fête on célèbre ensemble la famille, et ce n'est pas à l'organisateur de la fête d'imposer ses opinions. Pour nous il est clair que la Fête nationale est une fête et

non une manifestation politique. »

M. Dorion avait fort à faire hier pour tenter de garder l'équilibre entre l'expression souverainiste et le thème rassembleur de la fête hors de toute démarche politique.

« Il est naturel que la population s'exprime, ajoute-t-il. Il n'y a pas de doute que le courant souverainiste est fort dans la population québécoise, et la fête envoie aussi un message. Tout ce que je souhaite c'est que ceux qui veulent s'exprimer tiennent compte du fait qu'il n'y a pas que des indépendantistes à la Fête nationale. »

Plusieurs vont plus loin. Ainsi Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, déclarait ces derniers jours que cette Saint-Jean 1991 représente un « pas de plus dans la marche du peuple québécois vers la souveraineté. Cette fête doit être l'occasion de nous rappeler que la souveraineté il faudra la gagner. »

Ouvert et fermé

TOUS LES bureaux de la Ville de Montréal, incluant les bureaux Accès Montréal, seront fermés à l'occasion du lundi de la Saint-Jean-Baptiste.

La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective du lundi n'auront pas lieu. Il y aura, cependant, balayage des rues, et les citoyens sont invités à respecter la signalisation.

Tous les marchés publics seront ouverts.

La plage de l'île Notre-Dame sera ouverte.

Les activités du Service des loisirs et du développement communautaire suivront l'horaire suivant :

■ les courts de tennis, le golf municipal, le Jardin botanique, l'Insectarium, le Planétarium Dow, l'Aquarium et les piscines extérieures seront ouverts;

■ les arénas, les piscines intérieures (sauf Sophie-Barat, Gadbois, Hochelaga, Père-Marquette, Centre-du-Plateau et Rivière-des-Prairies), les centres d'activités de loisirs, le complexe sportif Claude-Robillard, le centre Pierre-Charbonneau, les bibliothèques, les maisons de la culture, la cinémathèque et la phonothèque seront fermés.

On peut obtenir plus de renseignements sur les services offerts par le Service des loisirs et du développement communautaire au numéro 872-6211.

Modifications de la circulation

Rues fermées pour le défilé du 24 juin

De 6 h à 15 h 30 environ : rue Sherbrooke entre Peel et St-Urbain; Avenue Président Kennedy entre St-Urbain et Avenue du Parc

Sauf les intersections suivantes : Université et Sherbrooke; Jeanne Mance et Sherbrooke; Jeanne Mance et Président Kennedy.

De 13 h à 18 h 30 approximativement : rue Sherbrooke entre St-Urbain et Viau. Les réouvertures entre St-Urbain et Viau se feront progressivement de 15 h 30 à 18 h 30.

Rues fermées pour le grand spectacle :

Du 23 juin 0 h au 25 juin 7 h : Boulevard René-Lévesque entre les rues St-Urbain et Bleury.

Du 24 juin 16 h au 25 juin 7 h : Quadrilatère formé des rues Université, Sherbrooke, St-Denis et Viger.

On recommande à la population d'utiliser les transports en commun et pour le Grand spectacle : station de métro Place des Arts ou Place d'Armes.

relations

JUSTICE SOCIALE ET ENGAGEMENT CHRÉTIEN SESSION D'ÉTÉ 1991

LES 19, 20, 21 AOÛT 1991

Cette session se veut une occasion pour permettre aux militants chrétiens, engagés pour la justice sociale, de réfléchir ensemble sur le chemin parcouru depuis le concile Vatican II. En cette époque où les luttes sociales ne sont plus guère à la mode, nous essaierons de repenser une théologie de l'engagement.

Animées par Guy Côté, ces trois journées d'étude se tiendront à la Maison Bellarmin, au 25 Jarry ouest, du 19 au 21 août 1991, de 16h00 à 22h00.

Participeront aux soirées : Lise Baroni, Gregory Baum, Pierre Beaucage, Michel Beaudin, Duncan Cameron, Céline Dubé, Simon Dufour, Pierre Goldberger, Julien Harvey, Lucie Lépine, André Myre, Jean-Guy Nadeau, Guy Paiement, René Théberge.

Pour avoir plus d'informations ou pour vous inscrire, veuillez vous adresser à Pauline Roy-Servant ou François Morissette, au Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6, tél.: (514) 387-2541. Notez que nos bureaux seront fermés du 22 juin au 23 juillet.

L'été, c'est fait pour s'amuser.

Pas pour se ruiner!

C'est pourquoi la maison Cornemuse vous propose son grand soldé estival.

Profitez de rabais surprenants sur tous les vêtements d'été, pour hommes et femmes, en magasin:

nouveautés, vêtements de golf et grandes marques

telles que Geiger, Gieswein, Ralph Lauren, J.J. Farmer, Woolrich, Timberland...

LA GRANDE, GRANDE QUALITÉ CORNEMUSE... À PETITS, PETITS PRIX!

CORNEMUSE

PLACE BELLE-COUR • SAINTE-FOY RUE LAURIER • OUTREMONT

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bilan

tueux des lois pour les défier ouvertement.

Certes, on invoque toutes sortes de raisons, graves et profondes, pour justifier le rouleau-compresseur de l'un, la rebuffade de l'autre. Sur le plan politique et parlementaire, il n'en reste pas moins des faits troublants. Citons-en quelques-uns en vrac. La réforme des services de santé et des services sociaux a été amorcée en 1975, quinze ans après la Commission Castonguay-Nepveu et la « castonguette ». Après avoir mis la main à la pâte, le gouvernement péquiste (notamment le ministre Guy Chevrette) passa la main aux libéraux. Mme Thérèse Lavoie-Roux modifia quelque peu le mandat de la Commission Rochon, qui fit les études et enquêtes les plus exhaustives qui soient, au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger. Armée d'un rapport on ne peut plus complet, la ministre fit une nouvelle tournée, amorça un avant-projet de réforme législative, qu'elle laissa en plan en 1989. Pour la mener à terme, sachant l'ampleur des embûches et des écueils, M. Bourassa fit appel à M. Côté, que d'aucuns appellent encore « le beau de Matane », en raison de ses racines, de sa carrure et de son style. Un an plus tard, sûr de lui, le ministre présentait son projet en grande pompe et en faisait même adopter le principe dès le 19 décembre dernier.

À l'inverse, le projet de réforme de M. Ryan a connu une ascension météorique. Nommé ministre des Affaires municipales en octobre, le chef pompier du gouvernement rendait public, sans crier gare et sans consultation préalable, deux mois plus tard, un transfert de factures de plus de 500 millions \$ aux municipalités, dans le seul but notoire d'alléger quelque peu le déficit gouvernemental. En dépit de l'opposition unanime des « créatures » municipales — à l'exception du maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, frère du ministre — le « pelletage », ficelé en forme législative le 15 mai, fut complété en un temps record. Pour la forme, le ministre a dû tenir quelques audiences publiques; pour la forme également, il a raffiné quelques points litigieux. Mais, dans l'ensemble, l'opération, menée tambour battant, correspond aux prévisions de M. Ryan en décembre dernier.

Étrange destin des lois. M. Ryan a forcé l'adoption de la sienne, sans coup férir, à travers la grogne des maires et échevins. M. Côté, lui, a été

prestement « anesthésié », pour reprendre l'expression d'un chroniqueur, qui estime même que M. Bourassa a laissé tomber son prétendu homme fort, par peur des représailles des médecins. Simple ajournement de deux mois, dit-on au « bunker », pour dorer la pilule amère. De fait, la Commission des affaires sociales est censée reprendre, du 19 au 23 août, l'étude des articles du projet de loi contestés par les quatre fédérations de médecins et leur Corporation professionnelle, sous la subtilité et ineffable gouverne du Dr Augustin Roy. En principe aussi, l'Assemblée nationale est censée compléter l'adoption du projet de loi 120, en séances extraordinaires, les 27 et 28 août. Toutefois, M. Bourassa ayant fait lâcher prise à M. Côté, celui-ci devra laisser tomber d'autres pans de sa réforme, pour la rendre acceptable aux blouses blanches. Et comme M. Bourassa tient à tout prix au consensus médical, les toubibs ont beau jeu pour faire reculer Québec aussi loin et aussi longtemps qu'ils le veulent.

L'opposition péquiste n'a pas eu grand-chose à voir dans ces manœuvres dilatoires. Elle était autant contre le projet de M. Ryan que contre celui de M. Côté. Ce qui n'a pas empêché M. Bourassa de laisser le premier filer à sa guise, tandis que le second devait se soumettre aux diktats médicaux, avec les inévitables entorses à son autorité et à sa crédibilité. De toute évidence, M. Ryan joue à fond — il en jouit — son rôle d'émancipation grise auprès d'un gouvernement et de son chef qui ont besoin plus que jamais de sa caution morale. Autre cocasserie. L'homme fort du gouvernement, M. Ryan, est aussi le plus impopulaire, a révélé un récent sondage IQOP-Le Soleil-CKAC. Par contre, le travail de M. Côté serait plus vivement apprécié. Ça doit mettre un peu de baume sur son orgueil durement écorché.

Avec la loi 150 sur le référendum, les péripéties des projets 120 et 145 ont marqué les trois mois de session printanière qui viennent de prendre fin. Ce trio « infernal », avec l'étude des crédits et du budget, a porté ombrage à quelques autres pièces qui ont quelque importance, notamment :

■ la loi 117 sur le cinéma, qui modifie notamment la durée du visa temporaire d'un film, afin d'accroître le nombre de films et de copies de films en français, et d'accélérer la sortie des versions françaises tout en garantissant l'accès aux films en version originale; instaure quatre nouvelles catégories de films; prévoit un plan triennal au soutien financier de la SOGIC;

■ la loi 123, accordant à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration des pouvoirs accrus à l'égard des certificats de sélection et d'acceptation des immigrants, faisant suite à l'entente Ottawa-Québec intervenue entre Mme McDougall et Gagnon-Tremblay;

■ la loi 143 sur l'environnement, prévoyant notamment un pouvoir d'ordonnance pour interdire à l'exploitant d'un établissement industriel de rejeter des contaminants dans l'environnement s'il omet de soumettre une demande d'attestation dans les délais prévus par règlement;

■ la loi 149 sur le plafonnement provisoire de la rémunération dans le secteur public, reportant de six mois, à la suite d'une entente avec les syndicats, la révision des taux et échelles de salaires et des primes applicables aux salariés des organismes publics;

■ la loi 152 reportant à nouveau de six mois, soit jusqu'au 1er novembre prochain, le début des travaux de la Commission de la représentation électorale (carte des 125 comtés québécois);

■ la loi 153 réformant en profondeur l'encadrement législatif du courtage immobilier;

■ la loi 156 permettant au gouvernement d'exercer, à l'égard de la Corporation d'Urgences Santé de Montréal, des pouvoirs d'inspection, de contrôle et d'enquête de même nature que ceux qu'il a à l'égard des établissements de santé et de services sociaux;

■ la loi 157 permettant, à certaines conditions, la restauration de l'ancienneté que les salariés ont perdue à la suite d'un arrêt de travail, en 1989, dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Depuis un an, la popularité du gouvernement a chuté de façon dramatique dans les sondages, tandis que celle de l'option, plutôt celle de la sensibilité, souverainiste, se maintient à des niveaux records. On aura probablement une bonne indication des deux facteurs lors de l'élection partielle de Montmorency, le lundi 12 août, alors que le candidat péquiste, Me Jean Filion, vogue vers une élection facile. Quoi qu'en dise M. Bourassa, la grogne populaire semble plus profonde et durable. Il reste toutefois solidement en selle, incontesté et bénéficiant de la loyauté de sa députation. D'autant qu'il semble en meilleure forme que son gouvernement.

Outre le projet de loi 120, l'intersession estivale sera marquée des consultations et audiences publiques suivantes:

■ les 21 et 22 août, sur le projet de loi 141 concernant l'enseignement privé;

■ les 4 et 5 septembre, sur les orientations, les activités et la gestion du Bureau de révision de l'évaluation foncière (BREF);

■ à compter du 10 septembre, sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

■ à compter du 8 octobre, sur la protection de la vie privée eu égard aux renseignements personnels détenus dans le secteur privé.

Il reste à déterminer des dates pour l'étude du Code civil du Québec.

L'Assemblée ne reprendra ses travaux sessionnels proprement dits que le mardi 15 octobre prochain.

◆ Côte-Nord

« Quand le vent rabat la fumée vers la fleuve, ça traverse l'estuaire et ça se rend jusqu'à Rimouski », a insisté hier Michel Fortin, porte-parole de la Société de conservation de la Côte-Nord.

« On va avoir une Saint-Jean sans pêcheurs, sans vacanciers et dans la boucane », rochonnait hier M. Fortin.

Depuis jeudi, toutes les routes menant en forêt, du Saguenay à l'ouest de la rivière Pentecôte, ont été bloquées à la circulation par le ministère de la Forêt. L'interdiction d'allumer des feux à ciel ouvert prévaut pour presque toutes les régions du Québec.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la pluie a apporté hier un léger répit aux centaine de sapeurs, mais 29 feux y sont toujours en activité, dont un immense foyer au nord-ouest de Chibougamau où les flammes ont détruit jusqu'ici 50 000 hectares de forêt.

Au Québec en général, on aura jamais connu un printemps aussi « chaud ». Depuis le début de la saison 475 feux ont ravagé près de 70 000 hectares de forêt. L'an dernier, à pareille date, seulement 8435 hectares avaient été la proie de 384 flammes.

Pour l'heure, on ignore l'ampleur des avaries causées par ces incendies. Sur la Côte-Nord, personne ne peut aller constater de visu les dommages en raison de la densité de la fumée et des barrages routiers. Chose certaine, la population est appelée à la plus grande prudence et des milliers d'amateurs de pêche, de plein-air et de vacanciers devront demeurer chez eux.

Dans la région de Forestville, des chalets, des automobiles et de la machinerie ont été détruits cette semaine par les incendies allumés en forêt par la foudre. La suie noire que crachent la trentaine de fronts en flammes qui font à travers les bois se répand jusqu'à Baie-Comeau et Ragueneau, où toitures, maisons et automobiles sont recouvertes d'un mince film de cendres quand le vent souffle vers le fleuve.

Déjà, l'interdiction de circuler en forêt a entraîné la mise à pied temporaire d'au moins 500 travailleurs du secteur forestier dans la région immédiate de Baie-Comeau. La cessation des activités de la Scierie des Outardes a affecté 200 personnes, et 300 autres ne peuvent plus se rendre travailler à la division Québec-Ontario, a indiqué hier M. André Roy, directeur des opérations forestières pour ces deux sociétés.

« On ne sait pas encore quelles seront nos pertes, mais un territoire d'environ 1000 hectares qui était en exploitation contenant à peu près 20 000 mètres cubes de bois, soit une valeur d'environ 600 000 \$, s'est en-

volé en fumée », a expliqué hier M. Roy.

Sur certains secteurs de la Côte-Nord, dont celui de la Scierie des Outardes, affecté par l'incendie du secteur Betsiamites, le brasier a été d'une telle violence que la forêt y a été complètement rasée, le sol mis à nu. Seule la route reliant la Côte-Nord au barrage de Manic 5 et au Labrador reste ouverte aux fins du transport de marchandises.

Si l'interdiction de circuler en forêt a été levée jeudi par le ministère des Forêts dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'accès demeure strictement interdit à toutes les routes forestières de la Côte-Nord.

On estime qu'une trentaine de pourvoies de la Côte-Nord, paradis des pêcheurs à la mouche, seront coupées de leurs revenus ce week-end. Environ une dizaine de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de parcs fauniques parsemés le long de la côte seront inaccessibles aux milliers d'amateurs de pêche.

Même si les feux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont cessé de progresser, le ministère des Forêts recommandait hier encore aux gens de s'abstenir d'aller en forêt en raison des risques toujours élevés d'incendies.

Pour l'instant, toutes les réserves fauniques sont épargnées par le brasier, mais le Parc des Grands-Jardins, dans la région de Charlevoix, a été fortement endommagé par l'incendie qui s'est déclaré jeudi matin au centre du parc. Des personnes ont dû être évacuées des secteurs Saint-Anne, Boisvert, Chateau Beaumont et du Camping Arthabaska, où le feu a dévasté camping et bâtiments. Toutes les activités ont dû y être annulées.

« C'est une perte importante, car la flore y est très particulière. Mais on peut toujours accéder à la partie sud du parc », a expliqué M. Saint-Pierre.

Le Parc des Grands-Jardins, un des attraits touristiques de la région de Charlevoix, avait été la proie des flammes il y a à peine un mois. Tous les sentiers, le centre d'interprétation, les refuges et les belvédères récemment aménagés par le gouvernement du Québec y avaient été détruits.

◆ Fête nationale

grand thèmes — les géants de l'Histoire, de l'économie, de l'énergie, du travail, du sport, de la communication, et « un pays pour les géants ».

Ces géants seront entourés de 36 groupes de musiciens, amateurs publics, figurants, précédés ou suivis d'une vingtaine de délégations de tout genre. On promet un défilé particulièrement « sonore et musical » et plus rythmé que celui de l'année dernière.

Le défilé en soi s'étirera sur un kilomètre et il se déplacera à 1,8 kilomètre l'heure. Le dernier char de-

vrait arriver vers 18 h au Parc olympique.

Et comme pour l'année dernière, la foule est invitée à marcher derrière le dernier char du défilé, habillée de bleu et blanc aux couleurs du Québec.

A compter de 14 heures, Radio-Canada diffusera en direct l'événement, tout comme le spectacle en soirée.

Ce spectacle aura lieu de 21 h à 23 h boulevard René-Lévesque, entre les rues St-Urbain et St-Alexandre, au pied du Complexe Desjardins. La capacité d'accueil du site s'élève à 50 000 personnes, mais plusieurs dizaines de milliers d'autres pourront occuper les rues environnantes. Ce spectacle, intitulé « Heureux d'être ensemble », présente des artistes très différents des ténors nationalistes de l'année dernière, Johanne Blouin, Charlie Biddle Jr., Joe Bocan, Luc de Larochellière, Nelson Minville, Mario Pelchat et Francine Raymond offriront leurs chansons mais aussi quelques grands succès québécois.

Est-il utile d'ajouter qu'en prévision des embouteillages monstres qui pourraient se produire dans le centre-ville de Montréal, il est hautement recommandé de se déplacer par transport en commun.

Mais la Fête nationale, ce sont aussi des centaines de fêtes de quartier à la grandeur du Québec.

Le MNQ, Mouvement National des Québécoises et Québécois, est coordonnateur de l'ensemble de ces fêtes, et il a reçu pour ce faire 1,468 million \$ du ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, montant redistribué à 733 projets à la grandeur du Québec. « On peut vraiment parler d'un quadrillage systématique du territoire », explique Sylvain Simard, président du MNQ.

Dans les fêtes locales, on s'est senti moins étouffé par la récession, quoique la TPS et la TVQ aient frappé durement, ajoute-t-il. Les municipalités s'impliquent beaucoup et les gens font preuve d'imagination pour trouver leur propre financement. Peut-être a-t-on été trop bragué sur les problèmes financiers des gros événements de Montréal.

Nous constatons de notre côté que la préparation des fêtes va encore mieux que l'année dernière, puisque vendredi dernier nous avions vendu autant de matériel (drapeaux, affiches) qu'au 24 juin de l'année dernière !

Ces fêtes prennent les accents les plus divers selon les régions, et on retrouve beaucoup de feux de joie, dans la vieille tradition de la fête du solstice d'été, célébration bien antérieure à la Saint-Jean catholique. En Nouvelle-France, rappelle M. Simard, le feu de joie était un élément très fort le 24 juin. On pouvait retrouver sur le Chemin du Roy une série de feux de joie qui créaient un relais tout au long du Saint-Laurent entre Montréal et Québec.

LE 24 JUIN JE VIS LE BLEU ET LE BLANC

14 h

JE VIS LE DÉFILÉ :

"LA MARCHÉ DES GÉANTS"

Départ : rue Sherbrooke et avenue du Parc.

Arrivée : rue Sherbrooke et le Parc olympique.

16 h

"LE QUÉBEC EN MARCHÉ"

Je vis la marche populaire à la suite du défilé.

21 h

JE VIS LE SPECTACLE

"HEUREUX D'ÊTRE

ENSEMBLE"

Sur le boulevard

René-Lévesque

(entre St-Alexandre et St-Urbain) avec :

Joe Bocan, Johanne Blouin,

Charles Biddle Jr.,

Luc de Larochellière,

Nelson Minville, Mario Pelchat,

Francine Raymond, et

Michel Séguin

sous la direction musicale de

Charles Barbeau.

BEAU TEMPS, MAUVAIS TEMPS

JE VIS MA FÊTE

NATIONALE

EN BLEU ET BLANC!

Renseignements : 849-2560 Organisé par : le Comité des Fêtes nationales de la Saint-Jean

Épousailles et pistolet (suite)

devant le vieux type maigre et nos deux témoins, je n'ai pas osé, j'ai laissé passer le moment comme s'il n'était pas unique et nos lèvres sont demeurées closes. — *Good bye and bon chance*... le juge a dit d'une voix compassée.

On est sorti en trainant nos témoins, deux *bums* intégralement pétés à la bière et à l'acide. M'est avis qu'ils n'ont pas grand souvenir de ce jour-là, s'ils sont toujours vivants. C'était deux gars crasseux, sympathiques et pas compliqués qui logeaient dans le grenier de Flo et Gerry Flowers. Ce couple de *franks* entre deux âges nous avait gentiment recueillis sur le bord de l'*Interstate*, il pleuvait à verse et on était trempé jusqu'au foie.

Percevant notre détresse, ils nous ont raconté leur vie, comment ils étaient restés bloqués au chaud dans une bulle temporelle des *sixties*, comment le *welfare* et les *food stamps* leur suffisaient amplement depuis 20 ans pour mener la vie belle et s'acheter du vin. On a tout de suite relaxé. C'était bon de ne pas se faire poser de questions, de ne pas entendre de reproches ou d'histoires de peur, de ne pas se faire suggérer de rentrer chez nos parents, comme tout le monde sur la route l'avait fait jusqu'alors. Et quand est arrivée la sortie qui menait à leur petite ville de Pennsylvanie (comme si la route fuyait à cent à l'heure sous les pneus immobiles, comme si vous restiez suspendu à bout de bras au-dessus d'un tapis roulant), ils nous ont invités chez eux pour quelques jours, le temps de reprendre notre souffle. Ils avaient compris qu'on courait. Ça devait être évident.

Plus tard dans la semaine, quand on a dit qu'on voulait se marier, parce qu'on s'aimait et parce que le mariage affranchit les mineurs, ils nous ont expliqué qu'en Pennsylvanie c'est trop de problèmes, il y a les tests sanguins et tout le bazar, mais qu'au Maryland c'était *cool*, à Bel Air par exemple, eux-mêmes l'avaient fait là et, n'est-ce pas, c'était bon signe. On est d'abord allé avec eux chercher la licence, fallait attendre trois jours entre l'achat de la licence et le mariage, pour filtrer les coups de tête et laisser aux fiancés instantanés le temps de dessouler, voire de changer d'idée.

Et puis, le 12 juillet 1981, ils ne pouvaient pas venir, le bureau de *welfare* les avait convoqués pour une inspection de routine et ils ont prêté leur bagnole aux deux gars qu'ils hébergeaient dans le grenier pour nous conduire à l'hôtel de ville de Bel Air. Nat avait 17 ans, moi 16 pour quelques mois encore. Aussi bien dire que rien ne pouvait nous arriver.

On est parti avec 24 Genesee et 140 buvards de LSD qu'ils avaient eus pour une chanson. Au retour, les gars n'étaient plus bons à rien, c'est tout juste s'ils avaient pu apposer leur signature sur le registre, et j'ai dû conduire la voiture tout au long des 70 milles qui nous ramenaient en Pennsylvanie. Je n'avais jamais appris à conduire et j'étais plein comme un oeuf, mais le trajet s'est déroulé comme en rêve, tout baignait dans l'huile et je trouvais ça vachement symbolique. Arrivés à la maison, j'ai un peu embouti la porte du garage.

Gerry et Flo nous avaient préparé la chambre d'amis, avec une rose fraîche dans une flûte à champagne et le vieux pick-up remonté du salon. Des disques de Piaf et d'Yves Montand. Ils s'étaient dit qu'on voudrait danser en français. Le lit était splendide, tiède, avec une tête en cuivre et un couvre-pied mauve. Toute la pièce regorgeait de soleil et d'odeurs agréables. D'où venait alors que je me sente transi d'inquiétude ?

On a fait l'amour tout le reste de l'après-midi, et c'était comme

d'habitude, vrai, urgent et grave. La même chantait qu'elle ne regrettrait rien de rien, le disque sautait, je me suis levé et j'ai déplacé l'aiguille. Elle s'est mise à chanter la splendeur miséreuse de Paris. Je suis retourné au lit. Nat m'a passé la cigarette en exhalant une spirale de fumée parfumée.

— Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? elle a demandé.

— J'sais pas. J'y ai pas pensé.

Elle me connaissait assez pour savoir que c'était faux. Je ne songeais qu'à ça, pratiquement depuis l'origine de cette fuite en avant, à tout moment je fronçais les sourcils et fixais le néant et je présumais que ça me donnait l'air plutôt bête. Plus tard, elle dirait que ce mariage n'avait été qu'une blague et s'étonnerait que je ne l'aie pas considéré comme tel, mais ça c'était beaucoup plus tard. Pour la rassurer, j'ai lâché : « Je réfléchis, *baby*. Je vais trouver quelque chose... »

— Tu voulais qu'on descende jusqu'à Key West, peut-être jusqu'à Cuba, voir la maison d'Hemingway ?

— Je sais bien, bredouillai-je, embarrassé, mais écoute : ça va faire trois semaines qu'on est parti, on a 10 \$ en poche et je commence à avoir la trouille...

J'essayais de ne pas trop le faire voir. Pour tout dire, c'était une très mauvaise idée de voyager de cette façon avec une fille. Remarque, on se sent vivre, ce qui s'appelle vivre, chaque seconde que ça dure. Les États-Uniens excitaient mon naturel violent avec leur paranoïa et leur vélocité barbare. À peu de chose près, chacun des samaritains qui nous prenaient en stop nous refilait un conseil d'extrême prudence ou une arme quelconque ou les deux à la fois, avant de nous redéposer sur l'accotement. Mes poches et ma besace étaient remplis à rompre de ciseaux, d'exactos, de rasoirs et de crans d'arrêt dont je ne savais que faire et qui ne servaient en définitive qu'à nous inspirer une sainte et permanente terreur. De retour à Montréal, j'apprendrais que 300 adolescents nord-américains disparaissaient chaque année en suivant ce chemin sans laisser plus de trace qu'un moustique sur la margarine. Et le plus significatif demeure que, l'eussé-je su avant, cela n'aurait strictement rien changé à ma décision de partir. Si jamais j'ai connu l'innocence, c'a été à cette époque imprudente et sensible comme un illicite frisson.

Après, je n'ai plus entrepris rien de semblable. Quelque chose en moi avait changé. Plus d'une fois, nous avions confronté le danger en la personne d'un *redneck* plein de Bourbon qui nous prenait pour des *vankees* ou d'un nègre lubrique avec un peigne jaune oublié dans la laine crépue de ses cheveux. C'est à ces moments précis, brutaux et brefs que je prenais conscience de ma responsabilité envers Nat, que j'étais ligoté, et je souhaitais alors qu'elle fût moins belle.

Et puis, il y avait mon travail. J'avais hâte de m'installer à Montréal et de devenir un écrivain. Il fallait commencer quelque part, et je savais bien maintenant que ce n'était pas à 1000 kilomètres de chez moi. Tant de livres à lire et de mauvaises pages à écrire me séparaient encore de ce que je voulais être ! Et comment y parvenir s'il me fallait à chaque instant me cabrer contre des périls réels ou supposés, et chercher une combine pour assurer la tambouille, et dormir à tour de rôle avec Nat sur une plage de Virginie, l'autre faisant le guet au cas où un flic s'amènerait, et la convaincre à chaque nouvelle aube que cette aventure menait quelque part. À Montréal, quoi qu'il advienne, on pourrait toujours

s'arranger. On connaissait la mentalité. Des lieux, des gens, des flics. L'environnement ne me serait plus une constante foison de menaces mais une toile de fond bonace sur laquelle j'évoluerais en un état second, à l'aise et disponible, libre de penser à tout sauf à gagner ma vie.

Après le souper, tandis qu'on grillait en silence une Winston sur la galerie chaude, au cri-cri amical des cigales qui stridulaient des élytres, j'expliquai tout cela à Nat et lui annonçai qu'on rentrerait au Québec. Je la tenais dans mes bras et j'ai pu la sentir se détendre en soupirant, plus soulagée que moi.

Au matin, Gerry et Flo, que Dieu les bénisse, nous ont embrassés sur le seuil. Ils étaient riches, ces pauvres-là. Une pauvreté comme ça m'apparaissait infiniment désirable. Dans la maison de mes parents, il y avait des barreaux aux fenêtres.

Nous avions fait 100 kilomètres quand j'ai ouvert mon sac pour y prendre deux sandwiches. Nat a poussé un petit cri. Parmi les provisions, il y avait un billet de 20 \$ plié en quatre, un pistolet chromé et un petit mot : « *Beware of the Bastards. Love, Gerry and Flo.* »

— Qu'est-ce qu'on va en faire ? elle a soufflé, les yeux ronds.

— J'sais pas trop. Le jeter, j'imagine. Ou le garder. Il est beau, tu trouves pas ?

— Regarde s'il est chargé !

C'était un automatique. J'ai éjecté le chargeur. Manquait deux balles, restait six. Nat jetait des coups d'oeil nerveux aux alentours. On était en rase campagne, pas une baignole à l'horizon, le désert. « Qu'est-ce qu'ils ont fait des deux autres ? »

— Rien, sûrement. Enfin, rien de grave...

— Ils avaient l'air tellement gentils !

— Ben oui, ils étaient gentils, et puis après ? Que veux-tu, c'est des États-Uniens.

J'ai rengagé le chargeur dans la crosse et l'ai vidé en direction d'un poteau de téléphone. Demi-succès.

— Le cran de mire est plutôt mal en point, mais autrement ça va.

— Je pensais que c'était plus bruyant...

Le chargeur vidé est allé valser dans le champ et je me suis coincé le 22 entre la peau et la ceinture, dissimulé sous mon tee-shirt à l'effigie de Pouchkine.

— Tu le gardes ?

— Jusqu'à Montréal. Après, je le jette...

Le retour s'est effectué d'un trait, si vite en fait qu'on s'est mis à douter d'avoir vraiment quitté le nid. J'ai appelé Pascal Berthier pour lui dire qu'on était là et lui emprunter 100 \$ par la même occasion. Nat nous a loué une chambre face au marché Bonsecours et, avec Pascal, on est allé boire le reste des sous dans une boîte du nord de la ville.

Aux toilettes, j'ai montré l'arme à mon ami.

— Fiche ça à la poubelle, espèce d'idiot ! Essuis-le et fourre-le là-dedans !

— Pas tout de suite. Je veux me calmer, avant. De toute façon il est vide. Je veux sentir qu'on est revenu avant de m'en débarrasser.

— C'est pas sérieux, ça. C'est pas sérieux.

Le soir même, je me faisais arrêter. Avec Nat, on revenait en taxi vers le Vieux-Montréal quand le chauffeur a aperçu dans le rétroviseur la crosse qui dépassait de mes jeans. J'étais trop paf pour me rendre compte qu'il nous conduisait au beau milieu du dépôt de nuit des autobus, bien clôturé, où il nous a laissés avant de s'éloigner en trombe en agitant un pied-de-biche.

Alertés par lui, les flics n'ont pas mis de temps à arriver. Cependant qu'ils interrogeaient Nat dans une voiture, ils m'ont laissé dans l'autre, la porte déverrouillée. J'ai réalisé que je transportais toujours cette saleté de pistolet ; entr'ouvrant la portière, je l'ai balancé sous l'auto, ils m'ont vu et c'a été réglé.

Au poste, Nat pleurait de me voir en cage. J'ai eu beau gueuler qu'on était affranchi, exhiber notre certificat, rien n'y fit, c'est mes parents qui ont dû venir me tirer de là au petit matin. Devant les flics, ils faisaient mine de vouloir me ramener à la maison et tout. Je leur ai conseillé de me foutre la paix et je suis rentré à la chambre avec Nat sur mes talons, épuisé.

On a fait l'amour, et ce n'était pas comme d'habitude. C'était comme si on avait été séparé pendant 15 ans. Ce soir-là, elle m'a appris qu'on attendait un enfant. Puis, on est resté longtemps côte à côte, à fumer et contempler le plafond.

◆ Agence spatiale

servateur et maintenant représentant du Bloc québécois, était là, tout souriant lui aussi, en pensant sans doute aux sondages qui mettent sa formation en première position au Québec.

Curieusement, c'est un ministre anglophone et non québécois qui en a dit le plus sur le fond de scène politique concernant l'Agence spatiale. « La marque de Benoît Bouchard est imprimée ici à tout jamais, a déclaré William C. Winegard, ministre des Sciences et responsable de l'Agence spatiale. Benoît, a-t-il poursuivi dans un anglais impeccable, vous étiez là quand le pays et l'Agence avaient besoin de vous ». M. Winegard avait fait une autre remarque révélatrice un peu plus tôt, en disant ceci : « Il a fallu deux ans pour en arriver à cette cérémonie, ça va aller beaucoup plus vite maintenant ! »

Évidemment depuis deux ans, il y a eu toutes sortes de tiraillements concernant l'implantation de l'A-



PHOTO JACQUES NADEAU

Les publicitaires signent leur convention

Le Syndicat des publicitaires du DEVOIR a procédé hier à la signature de sa nouvelle convention collective. De gauche à droite, M. André Leclerc, directeur délégué au service administratif, Mme Lise Millette, directrice du service de la publicité, Mme Lise Bissonnette, directrice du DEVOIR, Mme Christiane Benjamin, négociatrice, Mme Christiane Legault, vice-présidente du syndicat, et Mme Francine Gingras, présidente du Syndicat des publicitaires du DEVOIR.

gence spatiale au Québec, y compris des déclarations de fonctionnaires fédéraux refusant de quitter Ottawa pour venir sur la rive sud de Montréal. Et puis, il y a eu aussi la démission de Lucien Bouchard du gouvernement Mulroney, la formation du Bloc québécois, l'échec de Meech et le virage très net de la population du Québec en faveur de la souveraineté. Tout cela porte à croire que désormais l'Agence spatiale fera partie de l'arsenal fédéral pour ramener les Québécois à de meilleurs sentiments envers le pouvoir central.

Évidemment, le président de l'Agence spatiale, M. Larkin Kerwin, et ses collaborateurs n'ont rien à voir dans la bataille politique qui reprend. L'objectif demeure le même, à savoir développer une industrie spatiale florissante qui maintiendra sa place sur le marché international, parmi une vingtaine d'autres Agences spatiales à travers le monde. Il y a déjà au Canada une centaine de compagnies dans le domaine de l'aérospatiale qui ont l'an dernier effectué des ventes de 400 millions \$. Selon M. Winegard, les perspectives d'avenir sont excellentes.

Le projet de construction à Saint-Hubert qui devrait être complété à l'automne de 1993, implique des investissements de 65 à 72 millions \$, dont 50 millions \$ et plus pour l'édifice de base et au moins 15 millions \$ pour des coûts connexes (ameublement et honoraires). Il y a déjà une quarantaine d'architectes et d'ingénieurs qui travaillent à ce projet. Les architectes sont regroupés en consortium baptisé Lemay et Associés-/Webb, Serafa, Menkès, Housden. Il

y également un consortium d'ingénieurs pour la mécanique et l'électricité dénommé Lalonde, Girouard, Letendre et Pageau/Morel et autre consortium pour la structure confié à Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés.

M. Kerwin a mentionné qu'en 1993 l'Agence spatiale aura 480 personnes à son emploi, dont 400 à Saint-Hubert, parmi lesquels on comptera environ 80 visiteurs pour des stages. Il y aura par ailleurs un personnel permanent de 80 personnes au laboratoire de l'Agence à Ottawa dont le rôle est de « mettre à l'essai toute la quincaillerie qu'on envoie dans l'espace ». L'Agence aura un budget moyen annuel d'opérations de 200 millions \$ pour toutes ses activités et contrats au Canada et ailleurs. Ce sont là des prévisions valables jusqu'à l'an 2000.

Les employés de Pratt & Whitney, à Longueuil, dont 1000 d'entre eux ont été mis à pied depuis le début de l'année, ont cependant des préoccupations à court terme beaucoup plus vives. Une centaine d'entre eux ont d'ailleurs manifesté devant les invités de l'Agence spatiale « pour alerter l'opinion publique sur l'incohérence des politiques de création d'emplois du gouvernement Mulroney ». Pendant qu'on fait des mises à pied ici, Pratt & Whitney parle de créer d'autres emplois ailleurs, à Halifax, à Toronto et dans l'Ouest. Les syndiqués accusent Ottawa de se faire complice d'une telle politique. À cela, le ministre Bouchard répond qu'une compagnie privée est libre de s'installer où elle veut, sans intervention du gouvernement.

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS

Ambulance St-Jean

LA SOUVERAINETÉ: Ça changerait quoi dans ma vie?

- Mon niveau de vie serait-il affecté?
- Les grandes entreprises déménageraient-elles leur siège social?
- Aurait-on des dollars québécois?
- Qu'arriverait-il aux Canadiens, aux Nordiques, aux Expos?

Les points de vue de:

- Jean Cournoyer
- Lysianne Gagnon
- Claude Picher
- Bernard Brisset
- Bertin Nadeau
- Louis Laberge
- Michel Corbeil
- Jean Francoeur
- ...et plusieurs autres

Un cadeau de vacances!

E PRESSIONS

Revue spéciale - Juin 1991 - 1,95\$

Le nouveau magazine québécois En KIOSQUE dès maintenant



Partenaire économique et culturel dans la vie québécoise. Ultramar est heureuse de fêter avec vous la Saint-Jean-Baptiste.



On n'a pas fini de vous en donner.



Québec

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Le Québec traverse présentement une étape de son histoire qui revêt une importance d'autant plus grande que l'Assemblée nationale a entamé un processus de détermination de notre avenir politique et constitutionnel.

Avec lucidité et sérénité, le peuple québécois façonne démocratiquement son destin, convaincu qu'il repose d'abord et avant tout sur sa capacité à effectuer des choix déterminants et à relever avec succès des défis majeurs.

Pour ce faire, il importe que nous puissions aux sources vives de notre passé, en nous rappelant que nous sommes une nation qui doit ses réussites à sa ténacité ainsi qu'à sa confiance en ses immenses possibilités.

À cet égard, la célébration de notre fête nationale nous permet de réitérer les valeurs fondamentales dans lesquelles nous avons ancré notre détermination à assurer notre identité et notre spécificité.

Il nous faut donc continuer à édifier une société capable de répondre adéquatement aux besoins de ses citoyens et citoyennes, et plus particulièrement de sa jeunesse qui demeure une de ses plus solides assises collectives.

S'il nous appartient de concevoir et de mettre en place des structures efficaces, il nous incombe surtout de maintenir le cap vers notre objectif prioritaire, soit de nous donner les moyens nécessaires à notre développement économique, social, culturel et politique.

Voilà pourquoi, de nouveau cette année, nous serons heureux d'être ensemble, afin de nous souhaiter une fête nationale à la mesure de nos acquis et de nos espoirs, et de réaffirmer notre volonté commune de bâtir un Québec fort et prospère.

Robert Bourassa

Québec
Juin 1991

Urgences Santé reviendra à sa mission première

Frédéric Tremblay

QUÉBEC (PC) — L'organisme Urgences Santé, à Montréal, devra revenir à sa mission première qui est de traiter en priorité les cas urgents.

C'est ce qui ressort du plan d'action présenté jeudi soir par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, aux dirigeants d'Urgences Santé.

« Il m'apparaît très clair qu'il faut revenir à la base du système lui-même », a expliqué hier à Québec le ministre Côté, estimant répondre ainsi aux vœux du rapport de Coster sur la tragédie survenue en décembre 1989 à l'école Polytechnique de Montréal qui avait fait 14 morts.

Pour s'assurer du respect de son plan d'action, qui s'échelonne sur un an, le ministre Côté a fait part de la nomination du Dr Michel Tétreault comme observateur permanent, qui sera « les oreilles et les yeux » du ministre auprès d'Urgen-

ces Santé.

Dans l'immédiat, le ministre abolit le système de priorisation des appels que le rapport de Coster avait jugé « immoral ».

Urgences Santé agissait de la sorte pour être en mesure de répondre aux appels en fonction de la disponibilité de ses véhicules.

À ce chapitre, Marc-Yvan Côté se propose d'effectuer, d'ici décembre prochain, « une révision complète de la gestion de la flotte » d'Urgences Santé, que le ministre estime nécessaire « d'encadrer ».

À l'intérieur de ce même délai (décembre 1991), le ministre veut également revoir à fond la gestion du personnel et « clarifier les lignes d'autorité du personnel ».

En janvier 1992, le plan d'action du ministre Côté prévoit, d'autre part, le dépôt de l'étude sur « l'évaluation de la séparation des transports urgents des non urgents ».

Les mesures contenues dans ce

plan d'action doivent permettre de réduire le temps d'affectation moyen des véhicules à moins d'une minute (il est présentement de 1 min 48 sec), et le temps total d'intervention moyen à moins de six minutes.

Pour le ministre Côté, l'autofinancement des activités d'Urgences Santé doit, par ailleurs, demeurer une priorité.

Pour la mise en place de son plan d'action, le ministre Côté dit « compter sur la collaboration du conseil d'administration de la Corporation Urgences Santé pour mener à bien ce changement d'orientation dans les délais prévus ».

Dans un autre ordre d'idées, le ministre Côté s'est déclaré « très heureux » de la formation d'une coalition pour sauver la réforme de la santé.

Marc-Yvan Côté y voit un « appui sans équivoque à la réforme », qui vient le « soulager ».

Le ministre se réjouit de ne plus se « sentir seul à défendre le citoyen »,

bien qu'il importe de se souvenir, souligne-t-il, « qu'il ne peut y avoir de réforme sans les médecins ».

La Coalition pour sauver le projet de loi 120, formée d'une trentaine d'organismes dont la FTQ, la CSN, la CEQ et l'Association coopérative d'économie familiale, soutient que la réforme ne peut être revue sans la participation des autres intervenants concernés.

Le ministre juge « tout-à-fait normal » cette requête, précisant avoir constaté, parmi les membres de la coalition, beaucoup d'inquiétude devant « la force déployée par les médecins ».

« Les médecins, en contrepartie, doivent comprendre qu'ils ne sont pas les seuls dans le système de santé », a aussi fait observer le parain du projet de loi 120.

La réforme de la santé doit être adoptée par l'Assemblée nationale, le 28 août prochain, dans le cadre d'une séance extraordinaire.

Sursis pour Hydro-Québec

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Cour fédérale a accordé hier à Hydro-Québec un sursis de 18 jours qui lui permettra de demander à la Cour suprême de se pencher sur un jugement qui le défavorisait dans le dossier de Grande-Baie.

La Cour fédérale a ainsi reporté au 16 juillet une audition qui devait avoir lieu le 27 juin. Il s'agit d'une autre page dans la saga judiciaire qui oppose Hydro-Québec et les Cris.

L'administration régionale crie et M. Bill Namagoose ont demandé récemment à la Cour fédérale d'émettre une injonction afin d'obliger le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre les processus d'examen environnementaux prévus dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois. La mise en oeuvre de ces processus aurait pour effet de retarder la construction du complexe.

Le gouvernement québécois a soutenu que la Cour fédérale n'avait pas compétence pour décider de cette affaire. Dans un jugement rendu le 13 mars 1991, le juge Rouleau, de la Cour fédérale, a statué que ce tribunal avait juridiction pour entendre le litige.

La Cour fédérale d'appel a un-

nimement maintenu cette décision le 14 mai dernier. L'audition sur la requête de l'administration régionale crie devait débiter le 27 juin.

Dans une décision rendue en fin d'après-midi hier, le juge Francis Muldoon ne s'est pas montré favorable à cette requête. Il a expliqué que la suspension des procédures n'était pas automatique lorsqu'une demande d'autorisation d'appel était déposée.

Il a rappelé qu'avant de prendre des actions qui pourraient léser l'environnement, il fallait être prudent et examiner d'abord les effets probables de ces actions.

Il a affirmé que dans ces conditions, il n'était pas raisonnable de laisser la Cour fédérale se pencher sur la requête en injonction des Cris.

Par contre, le juge Muldoon a rappelé que l'avocat d'Hydro-Québec avait plaidé n'avoir pas eu assez de temps pour se préparer pour l'audition du 27 juin.

« Afin d'être super-équitable envers Hydro-Québec, la Cour remettra la date de l'audition au mérite au 16 juillet 1991, à Montréal », a-t-il écrit.

Les processus d'examen environnementaux que réclament les Cris n'ont rien à voir avec les études environnementales déjà entreprises par le Québec et Ottawa.

Sexton-Picard: relative satisfaction des syndicats

Lia Levesque

de la Presse Canadienne

LES PRINCIPAUX syndicats de la construction accueillent avec une relative satisfaction l'intention du ministre du Travail Normand Cherry de s'attaquer enfin au travail au noir.

Pendant que la CSN-Construction y voit « un pas dans la bonne direction », la FTQ-Construction affirme que « c'est la première fois qu'un ministre fait une déclaration aussi claire que ça ». Le Conseil provincial international, toutefois, trouve les délais trop longs avant l'action.

La FTQ-Construction, la principale association syndicale dans la construction, est sans doute la plus satisfaite.

Au cours d'une entrevue, le directeur général de la FTQ-Construction, M. Yves Paré, parlait carrément de « changement radical », voire de « changement social extraordinaire » pour ce qui est de la création d'un fonds pour le perfectionnement et le recyclage de la main-d'oeuvre.

La FTQ croit également que le ministre du Travail a enfin compris qu'il faut « nettoyer l'industrie de la construction » du travail au noir qui la mine.

Du côté du Conseil provincial international, la seconde association en importance, le président directeur général Maurice Pouliot se réjouit de certaines mesures, mais trouve qu'il y a trop de délais et trop de comités. M. Pouliot aurait aimé voir une législation dès la présente session.

« Le travail au noir, on va continuer à en souffrir. » Des délais de plusieurs mois sont aussi prévus avant d'imposer des amendes aux entrepreneurs qui encouragent le travail au noir.

Quant aux fonds pour la formation professionnelle, il faudra attendre un ou deux ans avant qu'il contienne suffisamment d'argent pour que les ouvriers puissent en bénéficier, selon lui.

Pour la CSN-Construction, il s'agit d'un « pas dans la bonne direction », celle du perfectionnement de la main-d'oeuvre et de la lutte contre le travail au noir.

La CSN trouve toutefois dommage que le ministre ait attendu un an après la parution du rapport Picard-Sexton, « pour ne reprendre que quelques recommandations du rapport ».

La CSD-Construction, la plus petite des quatre associations syndicales, est « fort déçue » et trouve la déclaration « vide d'engagements rapidement applicables ». Elle voit cependant d'un bon oeil les pénalités aux employeurs s'annonçant au travail au noir.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél. 05 268656
Fax (514) 845-7874
Tel. (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Le PQ fait la part des choses dans la bataille BAPE-Soligaz

Mario Gilbert

de la Presse Canadienne

AU MOMENT où Québec annonce la réévaluation des risques que pourrait faire courir le projet Soligaz pour la population de Varennes, le Parti québécois presse le gouvernement Bourassa d'annoncer clairement son intention de réaliser le projet pétrochimique, mais dans le respect des exigences environnementales.

Selon la critique péquiste en matière d'environnement, Denis Lazure, certaines réserves soulevées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) demeurent très pertinentes, notamment en ce qui a trait à l'emplacement des cavernes, à l'aménagement d'un nouveau quai et à la circulation des navires-citernes sur le Saint-Laurent.

Le consortium Soligaz — formé des sociétés Pétromont, Siquip, Novorco et SNC —, projette de construire un quai et de creuser des cavernes dans la région de Varennes, sur la rive sud du Saint-Laurent en aval de Montréal, afin d'entreposer

des liquides de gaz naturel acheminés par bateaux et par pipeline.

Il s'agit d'un projet de 210 millions \$ qui pourrait créer 20 000 emplois et générer des investissements de 1,85 milliard \$, soutiennent les promoteurs. Mais le BAPE a qualifié ces projections d'emplois d'« exagérées », l'étude d'un seul site (Varennes) « bâclée » et l'analyse des risques « nettement déficiente ».

Lors d'une conférence de presse conjointe, hier à Montréal, cinq députés péquistes de la région ont estimé que les cavernes devraient être relocalisées dans cette région mais éloignées des quartiers résidentiels. La construction d'un nouveau quai soulève aussi des réserves chez les péquistes, puisqu'il existe des installations portuaires à Contrecoeur, à 25 km en aval. Enfin, le transport de liquides de gaz naturel sur le fleuve Saint-Laurent devrait faire l'objet d'une surveillance soutenue et d'une réglementation sévère, soutiennent-ils.

« Nous refusons le dilemme 'BAPE contre Soligaz', nous sommes pour les deux », a expliqué M. Lazure,

aussi député de La Prairie, sur la Rive-Sud de Montréal. Il faut sortir de ce guépier de l'opposition entre le BAPE et les promoteurs. C'est un bien mauvais exemple que le gouvernement donne. »

M. Lazure a par ailleurs estimé que le vice-premier ministre et ministre de l'Énergie, Lise Bacon, avait fait preuve « de démagogie en mettant en opposition les esturgeons jaunes et les enfants au ventre vide de l'est de Montréal ». « C'est doublement surprenant quand on sait que ça vient de l'ex-ministre de l'Environnement », M. Lazure a aussi qualifié de « honteuse la façon dont Mme Bacon a ridiculisé le BAPE ».

Par ailleurs, le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a confirmé, hier, qu'un comité d'experts avait été formé pour scruter exclusivement la question des risques pour la population. Créé au coût de 50 000 \$, ce comité devra confirmer ou infirmer les évaluations de risques présentées par Soligaz au BAPE, établir des exemples de sites comparables dans le monde et émettre un avis sur le site de Varennes.

Le premier ministre français ne viendra pas au Québec avant le printemps 1992

Michel Dolbec

de la Presse Canadienne

PARIS — Le premier ministre français, Mme Édith Cresson, ne viendra probablement au Québec qu'au printemps 1992.

Mme Cresson a assuré hier qu'elle effectuera cette visite officielle « avec joie », mais elle a pour l'instant d'autres chats à fouetter.

« Quand on démarre à la tête du gouvernement français, c'est vrai qu'il y a beaucoup de travail, a-t-elle dit. Je pense que je serai capable de préciser la date de ma visite, en accord avec les autorités du Québec, d'ici la

fin de l'année. »

La rencontre avec John Ciacca a duré une quinzaine de minutes tout au plus. La question de l'avenir du Québec n'a pas été abordée. « Nous n'avons pas discuté de l'aspect constitutionnel », a expliqué le ministre Ciacca. Nous nous en sommes tenus aux sujets économiques. »

Initialement, le prédécesseur de Mme Cresson, M. Michel Rocard, devait venir au Québec en septembre 1990. Cette visite officielle avait toutefois été reportée à la demande du gouvernement québécois à cause de la crise amérindienne et de l'état de santé du premier ministre Bourassa.

Elle avait été remise au mois de septembre prochain, mais a finalement été annulée après la nomination du nouveau premier ministre il y a quelques semaines.

Comme toutes les discussions sont à reprendre et qu'un nouveau programme doit être établi, la visite de Mme Cresson, qui passera aussi par Ottawa, n'aura probablement lieu qu'en mars, tout juste avant le début de la session à l'Assemblée nationale française.

La dernière visite d'un premier ministre français au Québec — M. Jacques Chirac à l'époque — remonte à 1987.

LE SAVOIR: UNE FORCE À PARTAGER



LA MAGNÉTOTHÈQUE
DES LIVRES-CASSETTES POUR LES AVEUGLES

Au nom de ses milliers d'utilisateurs handicapés de la vue, la Magnétothèque vous dit:

MERCI !

Nous tenons à remercier particulièrement les représentants de la BANQUE NATIONALE DU CANADA, de BELL CANADA, de COGECO Inc. et de LA LAURENTIENNE-GÉNÉRALE pour leur appui constant. Ils nous ont permis d'atteindre notre objectif lors de la dernière campagne de financement.

MERCI !

Renseignements:

1030, rue Cherrier, bureau 304, Montréal (Québec) H2L 1H9 Téléphone 524-6831 (Montréal) ou 1 800 361-0635 (ailleurs au Québec)



De gauche à droite: Johanne Rémillard, Vice-présidente, affaires juridiques et relations publiques de la Banque Nationale du Canada; René Saint-Onge, responsable du groupe gagnant; André Hamel, président de la Magnétothèque.

Joyeuse Fête Nationale
à tous les Québécois et à toutes les Québécoises!

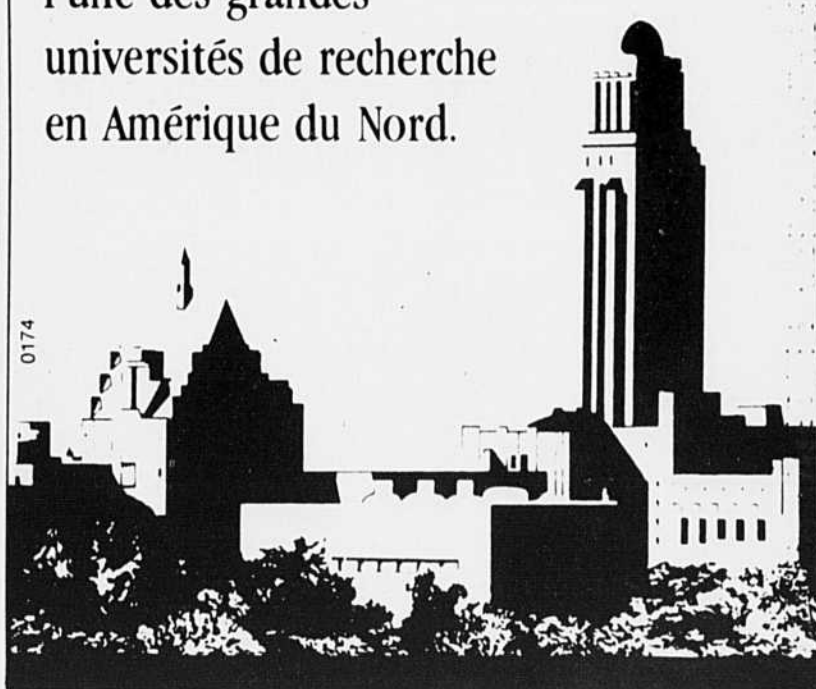
UNIVERSITÉ
Concordia

ON VOUS PRÉPARE POUR LE MONDE



Université de Montréal

Depuis plus d'un siècle, l'Université de Montréal contribue au développement du Québec. Elle entend devenir, d'ici l'an 2000, l'une des grandes universités de recherche en Amérique du Nord.

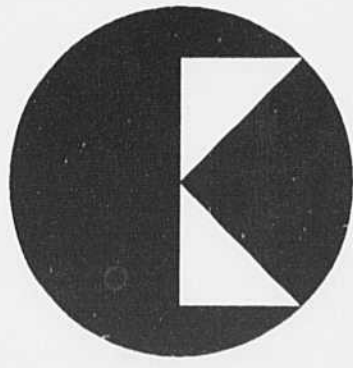


Vous déménagez? Vous avez des objets à entreposer ?

OPÉRATION DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE

Durant l'OPÉRATION DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE KRUGER, les personnes désireuses d'obtenir des boîtes en carton recyclé peuvent le faire en se rendant directement à l'usine d'emballage Kruger au 7474 rue Cordner, Ville La Salle, du 12 au 28 juin 1991, du lundi au vendredi, de 9:00 à 17:00.

Tarif spécial DÉMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE KRUGER: 10 boîtes neuves pour 7.50\$ (Taxes incluses). Vous pouvez réserver par téléphone au 366-8050.



Kruger

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Le processus de déménagement de Bonn à Berlin est déjà amorcé

BONN (AFP) — Les premières dispositions en vue du déménagement ont été prises hier à Bonn pour transférer le gouvernement et le parlement allemands à Berlin, conformément à la décision prise à la surprise générale par des députés du Bundestag lors d'un vote historique jeudi soir.

La ministre du logement, Mme Irmgard Adam-Schwaetzer, a décidé de mettre en place un groupe de travail, chargé d'appliquer la décision. En dehors du gouvernement, les premières réflexions ont commencé dès vendredi matin, surtout dans les ambassades et les médias.

Deux des principales organisa-

tions patronales, la puissante Confédération de l'industrie BDI, basée à Cologne, et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie (DIHT) ont indiqué qu'elles envisageaient de déménager vers la capitale.

Un projet de loi, fixant l'ampleur, les conditions et le calendrier du déménagement, devrait être présenté au parlement à l'automne, ont affirmé des parlementaires.

Jeudi, à l'issue d'un débat marathon, les députés du Bundestag (chambre basse du parlement) ont choisi la capitale Berlin comme siège politique de l'Allemagne unifiée. La motion prévoyant d'y im-

planter les principales institutions fédérales l'a emporté avec une majorité absolue de 338 voix, contre 320 à une motion favorable à Bonn.

Le texte prévoit dans le détail que le Bundestag devra être totalement transféré à Berlin dans un délai de quatre ans. Pour le gouvernement, le texte est moins contraignant. Il affirme que Berlin doit pouvoir assurer sa pleine fonction de siège du gouvernement d'ici « dix à douze ans ».

Le texte recommande aussi au Bundesrat, la chambre haute du parlement qui représente les 16 Laender (États fédérés) de l'Allemagne unie, de rester à Bonn. Mais son président

Henning Voscherau a affirmé qu'il s'agissait d'« un lot de consolation », laissant entendre que la majorité des Laender penchaient pour Berlin. Le Parlement serait ainsi totalement rassemblé dans la capitale. Le Bundesrat doit prendre sa décision le 5 juillet.

Pour ne pas saigner à mort une ville de 300 000 habitants qui vit essentiellement de la présence du gouvernement, la motion de Berlin prévoit que Bonn demeurera le principal centre administratif de l'Allemagne, « afin que la plus grande partie des emplois y soit maintenue ».

Les partisans de Berlin ont ainsi suggéré de laisser dans la ville rhé-

nane les ministères techniques et les divisions administratives des grands ministères. 36 000 personnes sont employées directement par le gouvernement à Bonn et un peu plus de 10 000 — journalistes, diplomates, lobbyistes, etc. — y ont une activité connexe.

Des études vont être engagées afin d'examiner quels services pourraient rester à Bonn. Aucun plan précis n'est encore au point, ni à Berlin ni à Bonn, ont indiqué des responsables. Le maire de Berlin Eberhard Diepgen a cependant affirmé vendredredi que quelques-unes des administrations fédérales actuellement à Berlin pourraient en compensation

quitter la capitale.

Le chancelier Helmut Kohl a indiqué jeudi soir que la pleine application du transfert à Berlin prendrait environ dix ans. Mais à Bonn, la plupart des responsables concernés pensent qu'une fois la dynamique entamée.

Les partisans de Bonn sont d'autant plus amèrement déçus qu'ils pensaient avoir la victoire en poche. Ils ont commencé à réclamer des compensations, à l'unisson du maire de la ville Hans Daniels. Comme le président du parti libéral (FDP) Otto Lamsdorff, ils exigent aussi que les frais du déménagement soient réduits au strict minimum.

Kurt Waldheim jette la serviette en Autriche

VIENNE (AFP) — Isolé sur le plan international, lâché par une partie de ses amis conservateurs qui l'ont amené à la présidence en 1986, défilé par le Parti social-démocrate du chancelier Franz Vranitzky et sans le soutien de la majorité des habitants de son pays, le chef de l'État autrichien Kurt Waldheim a renoncé hier à une nouvelle candidature en 1992.

M. Waldheim a fait cette annonce à la radio autrichienne dans une déclaration solennelle qu'il a lue à 181100 locales. Il a dit avoir pris sa décision « dans l'intérêt de la République ».

Tous les partis politiques autrichiens ont salué la décision du président de la République. Le chasseur de criminels de guerre nazis, le directeur du centre de documentation juive à Vienne, Simon Wiesenthal, 82 ans, a parlé d'un « geste pour l'Autriche ». M. Waldheim, a-t-il estimé, « a bien apprécié la situation en Autriche et à l'étranger ».

Dans son annonce solennelle à la télévision autrichienne, M. Waldheim, s'est montré conscient des critiques surtout à l'étranger pour

son passé controversé dans l'armée hitlérienne. « Les controverses autour de ma personne en Autriche et à l'étranger m'ont fait mal », a-t-il dit.

L'isolement international de l'Autriche à cause de M. Waldheim a été patent à diverses occasions. L'ancien secrétaire général de l'ONU était persona non grata aux États-Unis. Des dirigeants étrangers obligés de venir en Autriche préféraient se rendre dans des villes autres que Vienne.

Les préparatifs d'un voyage prévu cette semaine en Autriche du président hongrois Arpad Gombocz ont été abandonnés en raison de la personnalité de M. Waldheim.

D'autre part, sur les quinze pays étrangers visités depuis l'entrée en fonction en 1986, les deux tiers étaient des pays arabes et islamiques. Sa seule visite d'État en Europe a été celle, le 25 juin 1987, au Vatican.

Sur le plan intérieur, le soutien à une nouvelle candidature de M. Waldheim de la part de ses amis politiques du Parti du peuple (OeVP — conservateur) qui l'ont porté à la Hofburg (siège de la présidence)



Le président autrichien Kurt Waldheim photographié avec le pape Jean-Paul II en 1987.

commençait sensiblement à s'effriter.

L'un des candidats à la présidence du OeVP lors du prochain congrès dans une semaine, M. Erhard Bussek, est opposé à un deuxième mandat de six ans de M. Waldheim. L'un des plus proches collaborateurs du ministre des Affaires étrangères Alois Mock, dont les propos confidentiels ont été divulgués par la presse, a déclaré la semaine dernière que le manque « d'acceptation de M. Waldheim dans le monde est le plus grand handicap de la politique étrangère autrichienne ».

Le patronat autrichien a estimé qu'à la veille de son adhésion à la CEE, l'Autriche ne pouvait pas se permettre d'avoir un président qui

isole le pays. M. Waldheim l'a indirectement admis en déclarant hier que « l'Autriche est actuellement placée devant des épreuves qui auront des conséquences pendant le prochain millénaire ».

Le Parti social-démocrate (SPOe) a clairement indiqué qu'il présenterait son propre candidat si M. Waldheim brigait un nouveau mandat.

En outre, la majorité des Autrichiens qui ont triomphalement accueilli leur président en août dernier à son retour de Bagdad avec les otages autrichiens ont progressivement lâché M. Waldheim.

Cinquante-cinq pour-cent des Autrichiens s'étaient alors prononcés en faveur d'une seconde candidature de l'actuel locataire de la Hofburg. En avril dernier, la tendance s'était renversée et 59 % étaient hostiles à un second mandat de M. Waldheim et seulement 36 % y étaient favorables.

Il est encore trop tôt de spéculer sur le successeur de M. Waldheim. Les principales formations politiques ont voulu attendre la décision de l'actuel président avant d'avancer le nom de leurs candidats.

Bush a discuté avec Gorbatchev à la suite de la visite d'Eltsine

WASHINGTON (Reuter) — George Bush a informé hier par téléphone Mikhaïl Gorbatchev de sa rencontre avec le président russe Boris Eltsine et une « bonne discussion » sur les réformes en URSS, a annoncé la Maison-Blanche.

« Le président a noté avec plaisir l'esprit de coopération entre Eltsine et Gorbatchev pour faire avancer les réformes, et déclaré au président Gorbatchev combien c'était important pour l'ensemble du processus », a déclaré Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison-Blanche.

Selon un autre porte-parole, c'est Mikhaïl Gorbatchev qui a téléphoné au chef d'État américain, qui avait reçu jeudi le grand rival du président soviétique.

George Bush et Mikhaïl Gorbatchev ont parlé une quarantaine de minutes, après quoi le président américain « a déclaré qu'il avait eu une bonne discussion sur les réfor-

mes politiques et économiques en cours en Union soviétique », a ajouté Marlin Fitzwater.

« Le président Bush a réaffirmé l'engagement des États-Unis à soutenir ces réformes, car elles ne profitent pas seulement à l'URSS, mais à la communauté internationale au sens large ».

Selon Marlin Fitzwater, les deux hommes ont parlé du sommet des sept pays les plus industrialisés du 15 au 17 juillet à Londres. Mikhaïl Gorbatchev doit se joindre aux dirigeants du G-7 à la fin de leurs sessions officielles, pour présenter les besoins de son pays en matière d'aide occidentale.

George Bush a d'autre part évoqué la nécessité de conclure le traité START sur la réduction des armes stratégiques et les deux chefs d'État ont discuté de la possibilité d'un sommet mais sans parler de date précise, a ajouté le porte-parole.

Washington ne reconnaîtra pas l'indépendance de la Slovénie

BELGRADE (Reuter) — Washington ne reconnaîtrait pas une Slovénie indépendante, a déclaré hier le secrétaire d'État James Baker, en visite à Belgrade pour exprimer le soutien des États-Unis à l'unité de la fédération yougoslave.

La Slovénie, une petite république à la frontière avec l'Autriche, l'Italie et la Hongrie, menace de proclamer son indépendance d'ici au 26 juin.

Prié de dire si les États-Unis reconnaîtraient la Slovénie si elle faisait sécession, James Baker a répondu à la presse : « Non, nous ne le ferions pas. Nous prendrions position contre toute action unilatérale décidée autrement que par le dialogue et les négociations ».

À peine arrivé à Belgrade pour sa

visite symbolique d'une journée, James Baker a souligné que son initiative avait le soutien des 35 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), soutiens d'éviter une situation instable dans la région.

James Baker s'est entretenu avec le premier ministre de la fédération, Ante Markovic, avant de rencontrer les présidents des six républiques en crise.

Ante Markovic a jugé bénéfiques la visite de James Baker et la prise de position de la CSCE, en espérant qu'elles aideraient les factions rivales à prendre conscience de la nécessité de trouver un règlement pacifique et démocratique.

Avis public

Ville de Montréal

Rappel d'échéance

- **Taxes foncières municipales**
- **Taxes d'affaires, d'eau et de service (lieux d'affaires)**

Le 2e versement de votre taxe doit être fait au plus tard le 1er juillet 1991, pour éviter toute pénalité.

Il est recommandé de faire ce paiement dans une caisse populaire ou une banque où vous obtiendrez un reçu immédiatement.

Service des finances
Service à la clientèle
(514) 872-2305

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR

AVIS PUBLICS

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-006503-906

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA), société dûment constituée, ayant son siège social au 981, rue McGill Collège, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre, **ANDRÉ BERNARDET**, domicilié et résidant au 1463, rue Théodore, à Montréal, district de Montréal, partie défenderesse ET LE REGISTREUR DE LA DIVISION DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

L'immeuble appartenant à la partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Théodore, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot SOIXANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire UN « A » (1A-63) aux plan et livre de renvoi officiels du Village d'Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les constructions dessus érigées et notamment une maison portant les numéros domiciliaires 1427, 1429 et 1431 rue Théodore, en la ville de Montréal, et dont une partie du mur Sud-est mitoyen, circonstances et dépendances.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment les servitudes de vues créées aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 3 393 724 et 3 393 726, le tout sans aucune réserve.

La mise à prix est fixée à 31 635,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 3 03, le VINGT-NEUVIÈME (29e) jour de JUILLET 1991, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-01757-907

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social au 500, Place d'Armes, 9e étage, Montréal, partie demanderesse contre **SANTA CUITRONA CALDERONE** et **FELICE CALDERONE**, tous deux domiciliés et résidant au

12242, rue Roch Desjardins à Rivière des Prairies, parties défenderesses et le REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Les biens immeubles appartenant aux défenderesses.

« Un emplacement ayant front sur la rue Roch Desjardins, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a- le lot UN de la subdivision du lot SIX de la subdivision du lot DIX-NEUF de la subdivision du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (128-19-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Rivière des Prairies;

b- le lot SEPT de la subdivision du lot DIX-NEUF de la subdivision du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (128-19-7) aux plans et livre de renvoi officiels;

c- le lot UN de la subdivision du lot CINQUANTE-QUATRE de la subdivision du lot QUARANTE-QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE (130-44-54-1) aux plans et livre de renvoi officiels;

d- le lot CINQUANTE-CINQ de la subdivision du lot QUARANTE-QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE (130-44-55) aux plans et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 12 242 de la rue Roch Desjardins, à Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 102 286,50 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 51 143,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3 03 le VINGT-NEUVIÈME (29e) jour de JUILLET 1991, à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil

NO 505-05-010529-905

VENTILATION D. PERRON LTÉE, partie demanderesse, contre **BOUJAILLA BECHIR** ET **NJIM DALLILA**, tous deux résidant et domiciliés au 2477, rue Villiers, Longueuil ET **LES CORPORATION B. BOUJAILLA INC.**, parties défenderesses ET LE REGISTREUR DE

MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Urban en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant les lots numéros DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE ET DIX-SEPT de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATORZE (14-12, 13, 14, 15, 16 et 17), et le lot numéro DEUX de la resubdivision du lot originaire numéro QUATORZE (14-18-1), le tout aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, le tout mesurant CENT SOIXANTE pieds et CINQ DIXIÈME de pieds de largeur (160 50p) par SOIXANTE-SEIZE pieds de profondeur (76p) et ayant une superficie de DOUZE MILLE CENT SOIXANTE pieds carrés (12 160p) mesure anglaise plus ou moins;

Avec bâtisse y dessus construite portant le numéro civique 3777 rue Saint-Urban;

Avec et sujet à une servitude de vue mutuelle établie en vertu des termes d'un contrat exécuté entre les Entreprises Uppin Lée et Crédit Foncier Franco Canadien, passé devant Me R. Brien, notaire, le 10 juillet 1974 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2618185;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 402 347,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 3 03, le TRENTIÈME (30e) jour de JUILLET 1991, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-016142-901

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un place d'affaires au 1981, avenue McGill Collège, Ville et District de Montréal, Province de Québec, partie demanderesse, contre, **REYNALD DE-COSTE**, domicilié et résidant au 2145, rue Melisande, Ville et District de Montréal, Province de Québec et **NELIE WESH**, domiciliée et résidant au 2147, rue Melisande, Ville et District de Montréal, Province de Québec et **MONA WESH**, domiciliée et résidant au 3221, rue Honoré-Beaugrand, Ville et District de Montréal, Province de Québec et **CLAUDETTE DECOSSE**, domiciliée et résidant au 11 237, rue Garon app. 12, Ville et District de Montréal, Province de Québec et **JEAN-CARLOS DESCORSES** et **ANGELLA SEXIL-HOMME**, tous deux domiciliés et résidant au 11 347 rue Garon app. 8, Ville et District de Montréal, Province de Québec et **JEAN-BAPTISTE ARTHUR FERDINAND**, domicilié et résidant au 11 327 rue Garon app. 11, Ville et

District de Montréal, Province de Québec et **NORALIE MICHEL**, domiciliée et résidant au 9358, 25e avenue, Ville de St-Michel, District de Montréal, Province de Québec, parties défenderesses ET LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Bélanger, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot CING CENT QUATRE-VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT UN (201-589) au cadastre officiel de la Paroisse du Village de la Côte de la Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment celle portant les numéros 3421, 3421A et 3423 et 3425, de ladite rue Bélanger, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet aux servitudes enregistrées à Montréal, respectivement sous les numéros 3984452, 3795286 et 917546.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 61 771,50 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 30 885,75 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3 03, le TRENTIÈME (30e) jour de JUILLET 1991, à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal

NO 500-02-037185-894

CENTRE DE LOCATION ANJOU INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 10721, Boul. Ray Lawson, Anjou, Province de Québec, H1J 1M5, partie demanderesse, contre, **JOSEPH SCALIA**, résidant au 12703 Nicolas Doucet Rivière-des-Prairies, Province de Québec, partie défenderesse, LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

Le dit GIUSEPPE (Joseph Scalia) est propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur la rue Nicolas Doucet à Rivière-des-Prairies, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro CING de la resubdivision officielle du lot MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT VINGT-UN (121-1949-5) aux Plan et Livre de renvoi officiels de la paroisse des Rivières-des-Prairies avec bâ-

tisse dessus érigée portant le numéro civique 12703 avenue Nicolas Doucet, Rivières-des-Prairies.

Sujets aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet à la servitude de l'Hydro-Québec portant le numéro 3237360 ».

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 102 508,50 \$ soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 3 03, le TRENTE-ET-UNIÈME (31e) jour de JUILLET 1991, à QUATORZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-014970-907

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ST-LUC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 13 000, rue Sherbrooke est, bureau 302, cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre, **DAME BIBIANE FRANCOEUR-BOUTIN**, en sa qualité d'exécuteur testamentaire à la succession de Jacques Boutin, résidant et domiciliée au 10 Domaine Boutin, à Ste-Marguerite, Lac Masson, district de Terrebonne, partie défenderesse ET LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172 Pte N.O. 2432) au cadastre officiel du Village de la Côte de la Visitation, mesurant vingt-quatre pieds et deux dixièmes pied (24,2p) de largeur par soixante-dix-huit de pieds (78p) de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit: en front au nord-est par la troisième avenue, en arrière au sud-ouest par une ruelle (172-2433), d'un côté au nord-ouest par une ruelle (172-2453) et de l'autre côté au sud-est par le résidu du dit lot 172-2432.

Avec bâtisse portant le numéro 5896, 3e avenue, Quartier Rosemont, à Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. Sujet à une servitude enregistrée à Montréal sous le numéro 941330.

La mise à prix est fixée à 42 457,50 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipa-

lité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 3 03, le PREMIER (1er) jour d'AOUT 1991, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO 500-05-001614-914

GUY BONIN, ingénieur, résidant et domicilié au 4090, rue Bergeron à St-Hubert, Québec, J3V 6E5, district de Longueuil, partie demanderesse, contre, **WAYNE PAGE**, administrateur, résidant et domicilié au 176 rue Gordon à Châteauguay, Québec, J6J 1C9 ET **DAVID LIGHTFOOT**, opérateur, résidant et domicilié au 603, rue Lacharité à LaSalle, Québec, H8P 2C1, district de Montréal, parties défenderesses ET LE REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Claude, en la Ville de Verdun, connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro UN de la resubdivision du lot numéro CING CENT ONZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS MILLE QUATRE CENT CING (3405-511-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

b) du lot numéro DEUX de la resubdivision du lot numéro CING CENT DIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS MILLE QUATRE CENT CING (3405-510-2) dudit cadastre.

Avec la maison dessus érigée, portant le numéro 3909, de ladite rue Claude.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment avec une servitude de vue enregistrée à Montréal sous le numéro 3279003 et avec et sujet à une servitude rétrograde de vue et de passage, enregistrée à Montréal sous le numéro 1336792.

La mise à prix est fixée à 57 248,25 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 3 03, le PREMIER (1

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'immigration devient l'enjeu des prochaines élections en France

Sylviane Tramier

correspondante du DEVOIR à Paris

PARIS — La question de l'immigration, cheval de bataille de l'extrême-droite française surtout en période électorale, a pris cette semaine une tournure un peu plus acerbe qui laisse entrevoir un durcissement des positions des principaux partis, et un net rapprochement des thèses de la droite parlementaire de celle de l'extrême-droite.

Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, qui est aussi dirigeant du principal groupe d'opposition, le Rassemblement pour la République (RPR), a tenu sur le sujet un discours proche de celui de M. Jean-Marie Le Pen, du Front national.

Dénonçant une « overdose » d'étrangers, et affirmant qu'un seuil de tolérance avait été dépassé, il a en quelques mots apporté sa contribution à l'image de l'immigré profiteur, sale et bruyant. « Le travailleur français (...) qui voit sur le palier à côté de son HLM (logement social), une famille avec un père, trois ou quatre épouses, une vingtaine de gosses, qui touche 50 000 francs (10 000 \$) de prestations sociales sans travailler. Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, le travailleur français sur le palier, il devient fou ! » Cette tirade a provoqué de vives réactions dans le camp socialiste, un certain malaise dans le camp de l'opposition

parlementaire, et elle a fait les délices de l'extrême-droite.

Invité plus tard à préciser sa pensée, M. Chirac a expliqué qu'il ne faisait que rapporter les propos et le sentiment d'une majorité de gens.

Une autre personnalité de l'opposition y était allée, quelques jours plus tôt, de déclarations à connotations xénophobes. M. Michel Poniatowski, ancien ministre du président Giscard d'Estaing affirmait le caractère « criminogène » de la population immigrée en France. Et il proposait d'aller « encore plus loin que Jean-Marie Le Pen » pour résoudre le problème de l'immigration.

Cette surenchère sur le terrain favori de l'extrême-droite a des relents pré-électoraux. Le fort pourcentage de voix que récolte le Front national (autour de 15 %) au cours des consultations populaires, alors qu'il axe presque exclusivement son action et son discours sur le sujet de la présence d'immigrés dans les quartiers pauvres et les banlieues « à risques », montre à quel point l'immigration est, et sera, un enjeu électoral.

Entre une gauche taxée de laxisme, accusée d'avoir ouvert grandes les portes du pays à l'immigration en provenance du Maghreb et d'Afrique, et une extrême-droite qui préconise des expulsions en masse (des chômeurs, des délinquants, des Maghrébins ayant acquis la nationalité française en raison de

leur naissance en France...) pour réduire le nombre d'immigrés, la droite classique semble tentée d'emprunter les thèses du Front national.

En particulier, M. Chirac souhaite revenir sur le principe du regroupement familial, qui permet aux travailleurs étrangers de faire venir leur famille en France. En 1990, 36 000 personnes ont été admises en France au titre du regroupement familial.

On recense en France 3,7 millions d'étrangers. Parmi eux, des étudiants, la main-d'œuvre saisonnière, les travailleurs permanents, les demandeurs d'asile et les familles du « regroupement familial ».

De plus, un nombre indéterminé (300 000 ou 1 million) de clandestins vit sur le territoire français. Le gouvernement s'est engagé à lutter contre l'immigration clandestine.

Dans un climat politique et social tendu, avec le malaise des banlieues et la montée du chômage, le débat sur l'immigration, que beaucoup souhaitent, se fait dans la plus grande confusion. Les chiffres les plus extravagants sont avancés pour dénoncer les méfaits de l'immigration, pour prouver la grande criminalité de la population immigrée et le fardeau qu'elle représente pour le système de protection sociale du pays. Rien qui résiste à un examen sérieux. Mais cela rend un peu plus délicate une question déjà fort embrouillée.



PHOTO AP

Une bombe d'une force exceptionnelle a secoué hier le quartier-général de l'armée, à Colombo.

Les Tamouls font sauter le QG de l'armée au Sri Lanka: 50 morts

COLOMBO (AFP) — Une opération kamikaze menée hier à Colombo contre le principal quartier général de l'armée du Sri Lanka et officiellement attribuée à la guérilla tamoule aurait fait 50 morts, civils et militaires, selon des membres du gouvernement et des députés de l'opposition sur place.

Deux cents autres personnes ont été blessées, ont indiqué les mêmes sources.

Un photographe de l'AFP a vu retirer des décombres huit corps calcinés. 21 corps dont ceux de 10 soldats ont été amenés à la morgue, selon des sources hospitalières.

Un responsable du gouvernement avait estimé plus tôt dans la journée que de 40 à 50 personnes avaient été tuées et que les corps calcinés seraient difficilement identifiables.

Ce quartier général avait pour principale mission la coordination de toutes les opérations militaires menées contre les rebelles tamouls dans le nord-est du pays.

Le ministre de la Défense par interim Walter Fernando a déclaré à la presse que selon les premiers éléments de l'enquête cette attaque qui

a dévasté le quartier général de l'armée, avait été menée par les Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), plus important mouvement de guérilla tamoule.

Le gouvernement a indiqué qu'un homme, conduisant une voiture bourrée de 70 kilos d'explosifs (du plastique), était à l'origine de cette opération kamikaze, menée contre cette importante installation militaire, située dans un quartier résidentiel de Colombo.

Au moins 50 véhicules ont été totalement détruits par l'explosion. Et de nombreuses maisons ont été gravement endommagées, a déclaré un conseiller du président Ranasinghe Premadasa.

« Il s'agit de la plus puissante explosion que nous ayons jamais eue à Colombo, qui prouve que la sécurité ne peut pas être assurée à 100 % dans la capitale », a ajouté M. Walter Fernando.

« Tout s'est mis à voler en éclats pendant environ 10 minutes », a raconté un haut responsable militaire, présent dans le bâtiment au moment de l'attaque, en précisant « qu'un torse était tombé » après que le pla-

fond se fût effondré.

Ce nouvel attentat va bloquer toute négociation entre les autorités de Colombo et les rebelles tamouls du LTTE, pour mettre fin au conflit entre les forces gouvernementales et les séparatistes et qui fait chaque jour de nouvelles victimes dans l'île, ont estimé des sources officielles.

« Si le gouvernement entame maintenant des discussions avec le LTTE, il sera dans une position de faiblesse. Colombo ne peut pas assumer cela. Nous allons donc assister à une intensification de la guerre (au nord du pays) », a estimé un analyste politique.

Le 2 mars dernier le ministre de la Défense Ranjan Wijeratne et 18 autres personnes avaient été tués dans un attentat similaire à Colombo, avec l'explosion d'une voiture piégée. Le gouvernement avait également attribué cette opération aux rebelles tamouls du LTTE, qui avaient pour leur part démenti en être les auteurs.

Le LTTE est également le principal suspect dans l'assassinat le 21 mai dans le sud de l'Inde de l'ancien premier ministre indien Rajiv Gandhi.

L'Afrique noire réagit prudemment à l'ouverture annoncée par Pretoria

François Brousseau

L'AFRIQUE noire réagit avec prudence à l'annonce par Pretoria, plus tôt cette semaine, de la disparition de la dernière grande loi d'apartheid encore en vigueur. De retour du Nigeria où vient juste de se tenir le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Casimir Bizimungu, ministre des affaires extérieures du Rwanda, était de passage cette semaine à Montréal. Il s'est ouvert au DEVOIR des problèmes internes, mais aussi externes qui concernent son pays.

« Il y a aujourd'hui une ouverture réelle en Afrique du Sud, mais ce n'est toujours pas suffisant pour appeler à une levée des sanctions économiques contre ce pays », a déclaré M. Bizimungu au DEVOIR, reflétant fidèlement la « ligne de l'OUA » encore réaffirmée ces derniers jours à Abudja. « M. De Klerk (le président sud-africain) est un homme de bonne volonté, mais il reste encore à établir dans ce pays le principe sacré d'un homme, un vote. »

Le chef de la diplomatie du Rwanda, petit État enclavé de l'Afrique de l'Est avec lequel le Québec entretient depuis longtemps des rapports privilégiés, reconnaît cependant que beaucoup de pays du Continent noir « trichent » en faisant des affaires avec le géant sud-africain.

« Soyons réaliste : ce qui importe véritablement, ce qui a le plus d'influence sur les dirigeants de Pretoria, ce sont les sanctions du Nord, celles de l'Europe et de l'Amérique », a précisé le ministre qui a reconnu que certains pays de la « ligne de front » (frontaliers de l'Afrique du

Sud) étaient « bien obligés » de faire des affaires avec ce pays officiellement honni. Mais le petit Rwanda (7 millions d'habitants sur 22 000 kilomètres carrés seulement) ne figure pas sur cette liste des « tricheurs ».

Par ailleurs, le ministre a évoqué sa rencontre avec les autorités d'Ottawa — quelque 20 millions de dollars transitent chaque année entre le Canada et le Rwanda — durant laquelle les ententes en cours ont été confirmées et relancées, notamment dans le domaine des bourses d'études, qui permettent à de nombreux jeunes Rwandais de venir passer quelques années au Québec.

M. Bizimungu a aussi évoqué le conflit qui, en octobre et novembre dernier, a ensanglanté le pays, ainsi que le lourd contentieux qui oppose à ce sujet Kigali à son gros voisin du Nord, l'Ouganda de Yoweri Museveni. Les rebelles qui avaient alors envahi le pays « étaient des hommes de Museveni », assure le ministre, et non les « patriotes » exilés qu'ils affirmaient être.

Les troubles ont aujourd'hui cessé, soutient M. Bizimungu, qui vante par ailleurs la nouvelle ouverture politique qui fleurit depuis peu à Kigali. « Des dizaines de journaux privés circulent librement dans le pays. Des formations politiques s'organisent, à la suite de notre annonce du passage au multipartisme. Nous allons bien-

tôt tenir des élections libres. »

L'*africastroïka*, ou « vent de l'Est à l'africaine », n'a donc pas épargné jusqu'aux plus petits recoins de l'Afrique profonde. C'est sûr que les événements d'Europe ont eu de l'influence sur nous, mais nous avions déjà, dès la fin des années 80, réalisé la nécessité pour nous de réexaminer tout notre système politique », dit le ministre.

L'actuel président, Juvénal Habyarimana, est au pouvoir depuis 1973, et dans son entourage, on assure que « s'il perd les prochaines élections, il s'en ira ».

un été avec LE DEVOIR



**CAPTIVANT
EMBALLANT
ПРЕКРАХО
ГЭНІАЛ!**

CET ÉTÉ **LE DEVOIR** vous offre TOUT et PLUS ...

- Des "lettres" de Paris, New-York, Gaspé
- Une grande série littéraire inspirée de Rimbaud
- Des reportages sur les événements culturels en région

- Une série sur les grandes tendances sociales
- Les dossiers de la page "Société"
- Les grandes entrevues du Lundi

ACHETEZ LE DEVOIR tous les jours

* Du 25 juin au 8 septembre, LE DEVOIR prend un format d'été. Il vous arrivera en semaine en un seul cahier et le samedi en deux cahiers.

2^e CONCOURS DE PHOTO BELLE GUEULE

CONCOURS DE PORTFOLIO

CIEL VARIABLE PRÉMIER PRIX
PRÉSENTE SON DEUXIÈME
CONCOURS DE PORTFOLIO
AVEC LA PARTICIPATION DE
LA BIÈRE BELLE GUEULE ET
DU DEVOIR.

DEUXIÈME PRIX
\$500

TROISIÈME PRIX
\$250

DÉFINITION :

Un portfolio est un ensemble de photographies (accompagnées d'un texte ou non) qui présentent un caractère d'homogénéité au niveau de la vision et de la présentation du thème abordé.

Les trois portfolios gagnants seront publiés en tout ou en partie dans le numéro 18 (spécial portfolio) de Ciel Variable au début de décembre 1991.



LE DEVOIR



MAGAZINE
THÉMATIQUE DE
PHOTOGRAPHIE

RÈGLEMENTS (partiels):

- 1 Le concours de photo Belle Gueule est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels, sauf au personnel de Ciel Variable, des brasseurs GMT et du Devoir.
- 2 Le but du concours est de susciter et de diffuser des œuvres photographiques qui ont une perspective globale et cohérente face à un thème précis.
- 3 Tous les thèmes sont permis.
- 4 La date limite pour la présentation des portfolios est le 1^{er} octobre 1991 à 17 heures. Tout matériel reçu après cette date ne sera pas considéré.

POUR RÈGLEMENTS COMPLETS
DU CONCOURS:

Productions Ciel Variable
Concours de photo Belle Gueule
2570, rue Nicolet, bureau 311,
Montréal (Québec) H1W 3L5
Téléphone (514) 521 8980

ÉDITORIAL

Au tournant de la récession

PLUSIEURS signes encourageants donnent à penser que l'économie canadienne a touché le fond de la récession. Mais il faudra attendre au moins une autre année avant que l'économie n'ait rattrapé les pertes qu'elle a subies — près de 3,5 % cette fois-ci, contre 5,3 % lors de la crise de 1981-1982.

La reprise sera donc lente et son ampleur limitée dans le temps par une foule de facteurs structurels — taux de chômage et d'inflation élevés, surévaluation du dollar canadien, déficits budgétaires des gouvernements — qui continueront à peser sur la confiance des consommateurs. D'autre part, les hausses de taxes indirectes, la TPS entre autres et surtout, et l'endettement massif des ménages limiteront la progression du revenu réel disponible. Ainsi, les dépenses de consommation, moteur essentiel de toute reprise, risquent de ne pas être au rendez-vous.

D'ailleurs, depuis le début de l'année, les ventes au détail évoluent en dents de scie. Elles ont monté très légèrement en février et en avril, baissé fortement en janvier et en mars. Si bien que la moyenne mensuelle des quatre premiers mois est nettement en baisse de 0,4 %. Par rapport à l'année dernière, les ventes au détail affichent un retard de 6,4 %, sans tenir compte de la TPS. Elles vont fort probablement traîner la patte tout le reste de l'année. Et pour l'an prochain, le service des études économiques de la Banque Nationale ne prévoit qu'une hausse d'à peine 2,1 % des dépenses de consommation, ce qui est très modeste pour une première année de reprise. En tenant compte d'une plus grande propension à épargner des consommateurs, on estime à environ 12 % la baisse du revenu disponible à la consommation.

Mais la nouvelle la plus encourageante cette semaine a certes été ce qui semble être le début d'un revirement de situation dans le secteur manufacturier, secteur qui a été touché très durement et qui a sombré dans la récession un an avant l'ensemble de l'économie sous l'effet de la politique restrictive de la Banque du Canada. La valeur des livraisons a augmenté pour la première fois depuis deux ans dans presque tous les secteurs industriels — 19 des 22 groupes. Ce qui contraste avec la légère augmentation du mois précédent qui n'était attribuable qu'au secteur automobile.

Ces livraisons ont atteint 23,2 milliards en avril, soit une hausse de 2,2 % sur le mois précédent. Cette progression est encore loin du compte, mais elle laisse entrevoir des jours meilleurs. D'autant que les carnets de commandes commencent à se remplir et les inventaires à baisser. Ces deux derniers éléments permettent de croire que l'emploi dans le secteur manufacturier va continuer de croître et que les machines se

remettront à tourner à plus grande capacité.

Mais le plus lourd boulet au pied du secteur manufacturier demeure le dollar canadien élevé. La Banque du Canada ne désarme pas et semble vouloir maintenir le dollar canadien à l'intérieur d'une fourchette de 85 à 87 cents, tandis que le placher du taux d'intérêt préférentiel se situe autour de 8,5 %. La lutte contre l'inflation demeure donc, au moins jusqu'à la fin de l'année, la première priorité de la banque centrale. Dans cette optique, il est clair que celle-ci ne laissera pas baisser le dollar. En effet, plus le dollar canadien perdrait de sa valeur, plus les prix des importations auraient tendance à augmenter, ce qui se répercuterait sur le taux d'inflation. Malheureusement pour les manufacturiers qui auraient bien besoin d'un dollar plus bas pour accroître leurs expéditions à l'étranger et profiter au maximum de la mondialisation des mar-

Les gouvernements, premiers responsables de l'inflation

chés et, au premier chef, du traité de libre-échange canado-américain.

Sur le front du commerce international, les exportateurs canadiens ont malgré tout réussi à augmenter leurs ventes à l'étranger, principalement dans les secteurs de la machinerie, de l'équipement et des automobiles. Du côté des importations, ce sont surtout des acquisitions de biens manufacturés et de pièces automobile qui ont fait la différence, autre signe que les entreprises recommencent à faire le plein. Mais il est encore trop tôt pour parler d'une réelle reprise du commerce international.

Ce qui demeure inquiétant, c'est que les exportations ont baissé beaucoup plus rapidement que les importations au cours de la dernière récession. Et maintenant, en situation de reprise, les importations semblent vouloir croître plus rapidement. Si cette tendance se maintient, force sera d'admettre que les manufacturiers canadiens ne tirent pas vraiment avantage du traité de libre-échange. Mais leur en donne-t-on vraiment la chance ? Outre la surévaluation du dollar canadien, le niveau de taxation plus onéreux et l'imposition d'une réglementation plus lourde ne mettent pas l'industrie dans une très bonne position concurrentielle. De plus, la forte hausse des coûts unitaires de main-d'œuvre depuis dix ans dans le secteur manufacturier n'augure rien de très reluisant à moyen terme. Reflet de tout cela, la productivité diminue et le Canada ne

cesse de perdre du terrain à ce chapitre.

Et rien ne laisse prévoir que la compétitivité des entreprises ira en s'améliorant au cours des prochains mois. Au contraire, il est plutôt prévisible qu'elle régressera. Ne serait-ce qu'au chapitre de la hausse des coûts de la main-d'œuvre. L'imposition de toute une kyrielle de taxes — TPS, essence, tabac, alcool — frappe durement le portefeuille du consommateur et ne peut qu'inciter les syndicats à demander des hausses salariales pour compenser cet appauvrissement. Déjà, les résultats des négociations collectives du premier trimestre de l'année sont loin d'être rassurants : autour de 6,2 % d'augmentation, comparativement à 5,6 % au dernier trimestre 1990.

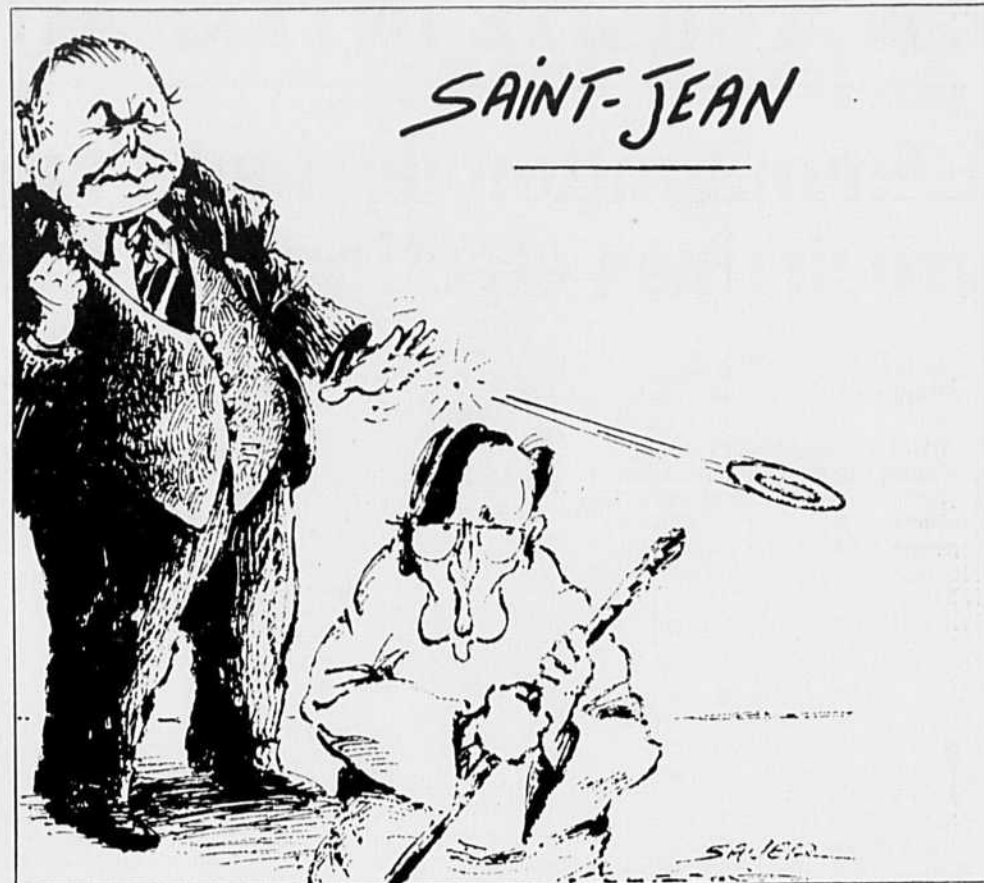
Car qui dit hausse des salaires dit également hausse de l'inflation. Toutefois, ce n'est pas le secteur privé qui est la principale cause de ce fléau. Ce sont les taxes et les prix réglementés par l'État qui poussent les prix à la hausse. M. Clément Gignac, conseiller économique principal de la Banque Nationale, évalue d'ailleurs à 2,5 % le poids des taxes dans le taux d'inflation qui est de 6,2 % présentement. Donc sans les taxes, le taux d'inflation se situerait à 3,7 %. De plus, si l'on tient compte au cours des premiers quatre mois d'une hausse de 5,1 % des prix réglementés — services publics, offices de commercialisation et le reste —, on peut déduire que le taux d'inflation généré par le secteur privé atteint à peine 2 % depuis le début de l'année. Rien que l'année dernière, selon les données de la Banque de Nouvelle-Écosse, ces prix réglementés qui représentent le quart de l'économie ont crû au rythme annuel de 9,9 %.

En somme, ces chiffres laissent voir que les gouvernements sont les principaux responsables de la hausse des prix au Canada. Dès lors, le problème de l'inflation sur lequel s'acharne tant John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, n'est pas uniquement de nature économique, il est avant tout politique. Surtout qu'on anticipe déjà une nouvelle ronde de hausses de taxes l'an prochain.

À quoi sert d'étouffer l'économie par une politique monétaire restrictive — taux d'intérêt élevés, surévaluation du dollar — si le gouvernement fédéral n'affiche pas de son côté une volonté ferme de briser le cercle infernal des hausses de taxes créé par un déficit chronique, lequel est lui-même tributaire de l'obligation de dépenser davantage pour faire face à des engagements sociaux souvent indexés, à des prestations d'assurance-chômage croissantes et à des paiements d'intérêt plus élevés sur la dette.

Il est grand temps que les gouvernements saisissent les véritables enjeux économiques et fassent enfin leur part.

MICHEL LEFÈVRE



Daniel Latouche

La fin du rodage

Ceux qui ont l'habitude de travailler à l'élaboration de stratégies pour les entreprises parlent souvent du « principe de la clé » pour décrire ce moment merveilleux où une stratégie qui jusque-là n'existait que sur papier prend enfin tout son sens et qu'il est finalement possible d'avoir une idée précise de la suite des événements. Il suffit parfois d'un détail, d'un slogan, d'une remarque ou d'un bon mot pour que tout s'éclaire et qu'il ne soit plus nécessaire de s'en remettre à des schémas théoriques. D'un seul coup, chacun sait ce qu'il a à faire et ce qu'on attend de lui. Les simples soldats comprennent enfin les ordres de leurs patrons et arrivent même à les devancer. Après des mois d'hésitation, la machine trouve enfin l'huile pour se baigner et on commence à parler d'une culture organisationnelle. Le plus souvent, c'est la nomination du chef des opérations, du vice-président exécutif ou du secrétaire général qui donne ainsi le ton à une organisation et permet à tous ses membres de mettre leur montre à l'heure.

Le retour en force de M. Paul Tellier à la tête des opérations fédérales en matière de négociation constitutionnelle et de stratégie référendaire constitue sans aucun doute le moment magique que tous les défenseurs du fédéralisme attendaient depuis longtemps. La stratégie du gouvernement central a enfin trouvé les rails qui lui manquaient et il aura suffi de cette nomination pour que chacun ait dorénavant l'impression que les morceaux du casse-tête allaient trouver leur place.

Certes la nomination n'est pas passée inaperçue, surtout pas au Canada anglais où l'on demeure convaincu que la tactique d'utiliser un Canadien français pour conduire la charge de la brigade fédérale demeure encore la meilleure arme. C'est un signal très clair envoyé à Queen's Park, Edmonton et Halifax qu'Ottawa n'a pas l'intention de se laisser manger le peu de laine qui lui reste sur le dos et que la contre-attaque allait réussir.

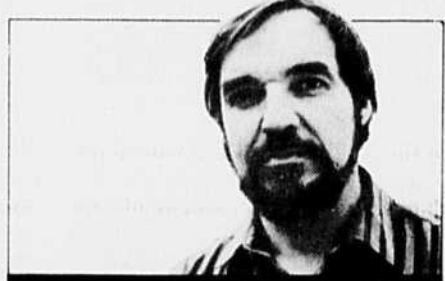
C'est aussi un signal sans équivoque envoyé à tous les députés et ministres conservateurs québécois encore en place à Ottawa que la récréation est définitivement terminée et que les états d'âme, c'est terminé. Pas question non plus de laisser ceux qui ont voté « oui » en 1980 se mêler de stratégie et prétendre diriger la campagne au Québec. Pour Monique Vézina et Benoît Bouchard, il s'agit d'une gifle magistrale — mais on sait maintenant qu'ils ont l'épiderme endurci et le dos rond — et de l'annonce qu'on s'est résigné à les voir mordre la poussière lors de la prochaine élection fédérale. Le calcul est habile et sans faille. Si le statu quo ne l'emporte pas lors du prochain référendum, il importe assez peu de savoir si les conservateurs québécois ont des chances ou non de se faire réélire au scrutin subséquent. Il n'y aura alors même plus de pays à administrer. Par contre, si le statu quo l'emporte, le reste du pays sera tellement soulagé que le gouvernement arrivera probablement à se faire réélire sans l'appui du Québec. Il manquait un clou au cercueil des ministres conservateurs du Québec et Paul Tellier vient de l'apporter. Cela fera toujours bien une quantité négligeable de moins et d'ailleurs la montée du Bloc québécois n'a-t-elle pas confirmé que ces conservateurs ne servaient plus à grand-chose.

Mais Paul Tellier, c'est aussi le signal que le premier ministre tient à tout prix à se ménager les bonnes grâces de Pierre Trudeau et empêcher Jean Chrétien de se faire du capital politique lors de la campagne référendaire. Ce n'est pas à Brian Mulroney qu'on fera le coup qu'il a lui-même porté aux libéraux et à John Turner en donnant l'impression en 1984 qu'il était ouvert aux aspirations légitimes des Québécois. Pas question donc que Jean Chrétien laisse Brian Mulroney faire la « job de bras » et prenne ensuite ses distances. Avec M. Tellier dans le portrait, l'ami Jean devra jouer son rôle et pas plus. Comme en 1980 et 1982.

Pour les libéraux québécois qui auraient encore quelque doute à emboîter le pas, avec le sourire, à leur chef et à sa récente conversion fédéraliste, la nomination de Paul Tellier constitue le dernier rappel à l'ordre. Le ministre Rémi Larivière a très bien compris lui qui ne parle plus que d'un Meech

renouvelé. Rarement n'aura-t-on vu des libéraux revenir sur leur conversion récente et remonter aussi vite sur leur cheval d'où ils étaient tombés suite à la vision d'un Canada-sans-Meech. On croirait voir un vieux film de cowboy de marche arrière. Le rapport Allaire ? Fini. La Commission Jeunesse du P.L.Q. ? En vacances.

Pour les souverainistes, cela sera la réalisation que rien ne sera plus comme avant. C'est l'annonce que maintenant tout est permis et qu'on a remis les gants blancs. Ils veulent jouer dans les grosses ligués des pays indépendants, eh bien, on va leur en servir. On a déjà eu une première tentative de déstabilisation dans le cas de M. Claude Bélard, du Mouvement Desjardins, que l'on a réussi à faire passer pour un fou et un illuminé, mais c'est de la fort petite bière par rapport à ce qui s'en vient.



D'abord l'international. Au cours des douze prochains mois, il ne se passera pas une semaine sans qu'un chef d'État étranger n'y aille de sa petite déclaration sur la stupidité et les dangers de la souveraineté québécoise. Il est impossible de prédire l'ordre avec lequel ils le feront, mais on peut s'attendre à de telles déclarations de la part de l'Italie, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de la France, des pays scandinaves, de l'URSS et de tous les pays auxquels le Canada vient en aide. Vous pouvez être certain qu'aux Affaires extérieures on a déjà calculé le montant de la dette dont on peut déjà promettre l'élimination en retour d'une déclaration satisfaisante.

Une attention particulière sera portée aux États-Unis pour des raisons évidentes, bien que c'est probablement au président du Mexique qu'on demandera d'annoncer qu'un Québec souverain ne sera pas le bienvenu à l'intérieur de l'accord du libre-échange nord-américain. Vu son importance, on réserve probablement cette annonce pour la fin de la campagne. La France devrait aussi être mise à contribution d'autant plus qu'avec le départ de Michel Rocard une déclaration anti-souveraineté québécoise devrait être plus facile à obtenir. Si le président ou le premier ministre ne s'y prête pas, on peut toujours compter sur quelques grands patrons de l'industrie pour obliger Ottawa.

NE PARLONS pas du pape, sa déclaration est probablement déjà confirmée et dorme en paix ; on travaille déjà d'arrache-pied — et aussi d'arrache-main — à convaincre les dirigeants des grandes institutions européennes à se joindre à la chorale avec un refrain bien particulier. Ainsi Jacques Delors, le patron de la CEE, et auquel l'idée même d'un Québec souverain donne des boutons, y ira très certainement d'une mise en garde contre toute prétention du Québec à bénéficier d'un traitement normal de la part de la CEE. Si tout va bien, il devrait même rappeler aux Québécois que le temps n'est pas à la sécession et que si nous sommes intelligents pour deux écus, nous devrions suivre l'exemple européen.

Cela ne suffit pas, on fera alors intervenir quelques commissaires membres du directoire de la CEE pour nous rappeler qu'advenant la souveraineté, il nous faudra des visas pour aller en Europe (les États-Unis devraient nous transmettre le même message) et que Bombardier devra cesser d'espérer vendre des avions ou des wagons aux pays de la Communauté. Ensuite, M. Jacques Attali, le patron de la nouvelle banque européenne pour la reconstruction de l'Europe de l'Est, pourrait lui aussi rappeler au Québec que les capitaux internationaux se font rares. Cela ne suffit pas ? Vous avez encore quelques espoirs quant à la viabilité d'un Québec souverain ? Alors, prenez une grande respiration : Paul, Brian et les autres ont bien d'autres trucs dans leur sac.

Une affaire à suivre.

LETTRES AU DEVOIR

Pas de fumée sans feu

NE RESTE-T-IL pas au Québec quelques médecins de bonne volonté prêts à se lever contre le corporatisme, l'obscurantisme et la démagogie des fédérations de médecins ?

Comment ne pas voir derrière le réveil si tardif de ces fédérations leur seule volonté de faire une obstruction complète au projet de loi 120, et c'est tout. L'esprit de cette loi est connu depuis bientôt trois ans. Tous ceux et celles qui voulaient y réagir ont eu amplement le temps de se préparer et l'ont fait. « Nous voulons une loi qui vise la qualité des soins », chantent en cœur les fédérations médicales, la population aussi figurez-vous donc. Or, depuis des années, les médecins contribuent largement à la détérioration de la qualité des soins, constituant même souvent un des obstacles à son avènement tant réclamé.

Dans le domaine des soins de maternité par exemple, ce sont les médecins, et personne d'autre, qui ne sont pas là quand leurs clientes accouchent. Ce sont aussi eux qui coupent le ventre d'une femme sur cinq, tranchent deux périnées sur trois et extirpent près d'un bébé sur quatre du corps de leur mère à l'aide de forceps ou de ventouse ; joyeuse naissance. Ce sont eux qui font du Québec un des pays pointés du doigt par l'Organisation mondiale de la santé pour ses taux dramatiquement élevés de césariennes et d'interventions obstétricales. « Les femmes réclament ces interventions », clament-ils en cœur. Et pour cause ! Comme le montre si bien cette récente et indécente publicité contre la réforme, les médecins se présentent comme des sauveurs de vie alors qu'ils devraient d'abord être des promoteurs de la santé. Pas assez payant peut-être ?

La réforme excluait les médecins des lieux décisionnels, ce qui pouvait paraître à certains égards un peu excessif. Ces mêmes fédérations qui traitent les auteurs de la réforme d'esprits troubles se sont-elles questionnées quelques instants sur les motifs de cette exclusion ? Il n'y a jamais de fumée sans feu. Se peut-il que se profile derrière cette décision un ras le bol généralisé vis-à-vis des médecins de la part des personnes qui donnent des services sociaux et des soins médicaux, celles qui administrent et gèrent les établissements et chez la population elle-même ? Quels enseignements les fédérations de médecins comptent-elles tirer de cette leçon ? Comment entendent-elles s'y prendre pour inciter leurs membres à être à l'écoute et au service de la population, un des aspects importants de la qualité des services ?

Hélène Valentini
Montréal, 13 juin 1991

Perte d'inspiration !

MONSIEUR le maire Jean Doré, l'Atelier inter X section et plusieurs ateliers d'artistes sont menacés de fermeture à cause de la po-

litique de taxation de la ville.

Nous payons des loyers élevés, nous finançons les rénovations, les achats de matériels et d'outils de travail — chacun sait que la culture à Montréal est largement financée par les artistes eux-mêmes. En condamnant nos ateliers, vous détruisez la base, les laboratoires où s'élaborent les idées, où se réalisent les recherches.

Ces ateliers ne sont ni des commerces ni des places d'affaires. À inter X section, cela fait quatre ans que nous nous battons pour obtenir l'exemption de la taxe d'affaires pour les ateliers d'artistes sans but lucratif, que l'administration de Jean Drapeau nous accordait dans le passé.

On a voté pour vous, monsieur le maire, en espérant une amélioration de notre statut. La triste réalité, c'est que vos agents percepteurs et vos huissiers nous chassent de nos ateliers. Quand sur leurs listes de biens saisissables, à côté de nos outils et de nos machines, nos oeuvres figurent sous l'appellation *objets hétéroclites*, il y a de quoi perdre l'inspiration. Un peu d'excellence, s'il vous plaît...

Nous imposer une taxe d'affaires, rétroactive depuis 1987, c'est obliger un lieu de création qui accueille créateurs et événements depuis 12 ans à fermer ses portes. Allez-vous mettre un compteur sur nos machines, relié à un ordinateur du service de perception de la ville ? Laissez-nous travailler en paix. Les Arts visuels, ce n'est pas juste pour rire.

Montréal possède une culture audacieuse, un caractère unique et différent, mais votre manque de compréhension et le nivelage du champ culturel menacent de tuer l'esprit et l'âme de cette ville et de ses artistes qui, malgré de faibles moyens, débordent d'énergie et de conviction pour un art innovateur.

Claude Lamarche
Montréal, 5 juin 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

La critique aisée

LA SEMAINE dernière, suite à la mort d'une dame de 81 ans, un ecclésiastique de Montréal s'est permis de « faire le procès du travail des policiers sur la place publique. Les policiers doivent faire face à deux choses qui sont tout à fait normales. Premièrement : leurs supérieurs, second : les criminels.

En 1991, c'est une chose inadmissible, car trop souvent les agents de la paix sont jugés à tort et à travers. L'époque de Maurice Duplessis et la Grande Noirceur est bel et bien révolue.

Pour la police de la CUM, elle possède 60 hauts gradés. Je crois que cela suffit pour juger les 4600 policiers(es).

Je termine en citant Destouches : *La critique est aisée, mais l'art est difficile.*

Lucien L'Écuyer, fils
Montréal, 12 juin 1991

Le danger du dogmatisme

MONSIEUR Jean-Marc Léger, dans votre article publié le 24 mai dernier (*Être réaliste, c'est être radical*), vous faites allusion aux déclarations de Lucien Bouchard en disant qu'une attaque contre la politique linguistique était une attaque contre la langue française et qu'on ne saurait remettre en question la politique de la langue française au Québec.

Pourtant, il n'y a pas de politiques qui ne soient discutables. Chacune a ses mérites et ses inconvénients. Certaines sont de meilleures idées que d'autres. Si les lois 101 et 178 sont de bonnes idées, il faut les défendre, et elles seront jugées au mérite. Une vérité qui n'est pas mise à l'épreuve devient un dogme et je n'ai pas à vous rappeler les dangers du dogmatisme. Ce sont les dogmes, pas les mesures en question, qui sont à proscrire. La souveraineté du Québec doit être discutée, comme le fédéralisme canadien.

Ainsi en est-il de la politique linguistique du Québec, comme du bilinguisme institutionnel. Le plus sacré devoir du nationaliste, ce n'est pas l'intransigeance que vous préconisez, mais la recherche du mieux-être de la nation. Votre conviction éditante ne suffit pas. Je ne vois rien de convainquant dans vos propos. Par contre, l'article de Josée Legault, dans la même page, était une critique étiée des déclarations de Charles Taylor. Je considère pour ma part que tant que le statut national du Québec ne sera pas clair, il faudra maintenir la politique linguistique actuelle pour dire au monde entier que le Québec est français.

Michel F. Sarra-Bournet
Gatineau, 13 juin 1991